ville de fonsorbes

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, SIMÉON, STEMER et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL Mme ROUER a donné procuration à M. MARNAC Mme VALENTI a donné procuration à Mme BEAUFORT M. BONNET a donné procuration à M. PILET M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS M. MAILHÉ a donné procuration à M. LORRAIN
ABSENT(E)S	Mme VITET Martine
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BRIANTAIS Paul
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Renouvellement de la convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) – NÉOPTIM CONSULTING 3 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal 4 - Création des postes permanents 5 - Création de postes contractuels - CLAS 6 - Mise à disposition d'un agent Mairie sur les services administratifs du CCAS 7 - Modification des groupes de fonction du RIFSEEP 8 - Régime indemnitaire Police Municipale 9 - Protection sociale complémentaire "prévoyance" 10 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 11 - Travaux du SDEHG – renforcement de l'éclairage du chemin des Moundinats 12 - Travaux du SDEHG – dévoiement du réseau d'éclairage public avenue de la Gare 13 - Acquisition de parcelles sises chemin Bénech 14 - Le Muretain Agglo – révision libre n° 1 de l'Attribution de Compensation (AC) 2024 15 - Le Muretain Agglo – nouveau mode de financement de la compétence "création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire" 16 - Le Muretain Agglo - révision libre n° 2 de l'Attribution de Compensation (AC) 2024 17 - Le Muretain Agglo – présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2027 18 - Le Muretain Agglo – informations diverses 19 - SIVOM-SAGe – élection des délégués 20 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 21 - Questions orales posées par les divers groupes 22 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 3 octobre 2024	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 4 octobre 2024	**en exercice** : 33
affichage : 4 octobre 2024	**présents** : 25
	votants : 32

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : je vous propose de désigner le secrétaire de séance. C'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté". Le secrétaire de séance doit impérativement être présent en début de semaine prochaine pour signer les délibérations car l'une concerne la modification simplifiée du PLU. Il faut donc avoir la certitude qu'il soit présent.
M. BRIANTAIS, seras-tu présent ? Puisque nous parlons du PLU. *M. BRIANTAIS acquiesce.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BRIANTAIS Paul, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : je voulais juste vous donner une information : j'ai eu des échanges avec les services du Procureur suite aux signalements faits par M. PILET en novembre et décembre 2023 concernant des situations de souffrance au travail pour un certain nombre de personnels, dont nous ne savions pas qui ils étaient puisque M. PILET n'avait pas accepté de nous donner l'identité des personnels en question.
Me concernant, j'ai été entendue le 6 mars par la Brigade de Gendarmerie de Toulouse-Mirail. Donc là, j'ai appris de qui il s'agissait bien-sûr.
A ma connaissance, aucun cadre de la collectivité n'a été entendu, les agents concernés sans aucun doute, M. PILET possiblement, je ne sais pas.
J'ai laissé passer un certain temps, et j'ai demandé aux services du Procureur, puisque nous les Élus, tous les Maires, avons une adresse mail via laquelle nous pouvons interroger le Tribunal. J'ai donc posé la question suivante le 23 avril dernier :

"Bonjour Monsieur le Procureur
J'ai été entendue le 6 mars par l'adjudant-chef Rieuvernet dans le cadre de l'enquête menée suite aux signalements faits par Monsieur Jean Claude Pilet de suspicion de souffrance au travail de plusieurs agents de la collectivité.
Serait-il possible que je sache si cette enquête est toujours en cours ?
Cette situation d'incertitude est inconfortable pour la Maire que je suis, mais au-delà pour l'ensemble de la collectivité.
Quelles sont les informations que vous pourriez aujourd'hui me donner ?
Dans l'attente de votre réponse, avec mes remerciements.
Bien à vous"

J'ai eu une réponse le 20 septembre dernier :

"Madame la Maire,
Je reviens vers vous concernant la procédure 23314-103 sur laquelle nous avions échangé.
Je vous indique que le Magistrat en charge de ce contentieux a procédé, le 19 septembre 2024, au regard de l'absence d'infraction, à un classement du dossier.
Vous souhaitant bonne réception de ces éléments."

Mme la Maire : donc, l'affaire est close, elle est classée sans suite.
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi, une précision. Le motif du classement ? S'il vous plaît.
Mme la Maire : je ne l'ai pas. Je vous donne les réponses qui m'ont été données : " *... au regard de l'absence d'infraction, à un classement du dossier.*"
M. Pilet : vous pouvez répéter, je n'ai pas entendu ?
Mme la Maire : " *... au regard de l'absence d'infraction, à un classement du dossier.*"
M. Pilet : c'est une réponse mail ? Ce n'est pas un courrier officiel ?
Mme la Maire : oui, c'est une réponse mail.
M. Pilet : d'accord.
Mme la Maire : donc, nous allons reprendre le cours de notre Conseil Municipal.

2 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISSION DE RECHERCHE ET DE VALORISATION DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) - NÉOPTIM CONSULTING (*délibération n° 2024-095*)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie est un dispositif qui repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie.
Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.
Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés, mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.
Pour exemples, quelques travaux concernés par ces CEE :

- Isolation thermique (murs, menuiseries, ...)
- Équipements thermiques (chaudière, pompe à chaleur, ...)
- Réseaux (réseau de chaleur, ...)

De ce fait, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 28 novembre 2022, de signer une convention de mission de recherche et de valorisation de CEE avec le cabinet NEOPTIM CONSULTING.
Aussi, afin de poursuivre l'accompagnement de la collectivité à la récupération des CEE dans le cadre de travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, il vous est proposé de faire à nouveau appel au cabinet NEOPTIM CONSULTING.
Ce cabinet effectue des missions d'audit et de conseil afin d'évaluer les possibilités de valorisation des opérations réalisées en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et l'optimisation des recettes générées consécutivement à la transaction de Certificats d'Économie d'Énergie.
Les principales missions du cabinet sont :

- Collecte, inventaire des données relatives aux dossiers travaux
- Audit des documents, chiffrage des CEE et réalisations de préconisations de mise en conformités des non-conformités relevées
- Remise du rapport
- Assistance dans la mise en œuvre des recommandations
- Dépôt des dossiers
- Réalisation du suivi des dossiers traités

La rémunération sera égale à 35 % de la prime CEE versée à la collectivité.
La convention d'exclusivité et le mandat porteront sur une période de 24 mois à compter de la date de signature.
Le projet de délibération et l'ordre de mission étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : effectivement, la rémunération est élevée, 35 %. Mais, trouver un cabinet qui veuille travailler pour Fonsorbes pour la récupération de CEE, il n'y en a pas tant que cela puisque nous sommes uniquement sur la réhabilitation de bâtiments. Donc, les candidats susceptibles de travailler dans ce cadre-là pour nous ne se sont pas bousculés au portillon.
M. Pilet : nous nous posions une question, puis en même temps c'est une proposition : est-ce que ce ne serait pas quelque chose qui pourrait être mutualisé au niveau du Muretain Agglo ?
Mme la Maire : justement, nous avons posé la question à l'entreprise qui travaille pour le Muretain Agglo. Nous ne l'avons pas intéressée, la commune est trop petite.
M. Pilet : du coup, que ce soit un service du Muretain Agglo qui le traite en direct.
Mme la Maire : cela n'a pas été évoqué. Le Muretain Agglo ne le traite pas pour lui-même, il délègue.
M. Pilet : est-ce que cela ne vaudrait pas le coup de l'interroger ? Et si nous prenons toutes les communes du Muretain Agglo, cela vaut peut-être le coup de l'interroger. Au moins de l'interroger et de le regarder.
Mme la Maire : cela veut dire qu'il faut embaucher un technicien qui ne fasse que cela sur l'ensemble des communes. Aujourd'hui, toutes les collectivités, nous aurons sans aucun doute l'occasion d'en reparler, s'inquiètent par rapport aux annonces gouvernementales et à la Loi de Finances. Nous verrons bien ce qu'il nous sera annoncé. Mais il y a quand même de grosses inquiétudes à avoir. Certes, c'est pour récupérer de l'argent, mais il faut avoir la certitude que nous récupérions suffisamment ...
M. Pilet : ... c'est pour cela que nous disons de l'étudier.
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous avons juste une question : nous avions cru comprendre que cette prime serait versée directement à l'entreprise qui réalise les travaux. Nous avions mal compris ?

La Directrice Générale des Services : cela dépend des chantiers. Effectivement, sur un chantier, cela s'était fait ainsi. De mémoire, c'était le chantier de l'école du Trépadé. Donc, depuis, nous avons contractualisé avec cette société, et nous les traitons différemment. En amont, dans les marchés publics, nous indiquons comment va se régler la question des CEE.
Mme Marnac : nous sommes bien d'accord, cette démarche a évolué ?
La Directrice Générale des Services : oui.
Mme Marnac : merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'exclusivité de mission de recherche et de valorisation de CEE avec NEOPTIM CONSULTING.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL *(délibération n° 2024-096)*

Mme la Maire : il vous est proposé de le modifier afin d'y ajouter, dans le "chapitre VII-dispositions diverses", un article relatif à la visite des services et bâtiments municipaux par les Conseillers Municipaux (hors Adjoints et Conseillers délégués), et d'apporter des modifications en lien avec la réglementation.
Les projets de délibération et de Règlement Intérieur étaient annexés à la convocation. Donc, vous l'avez lu. Je peux le reprendre peut-être.
"*Les Conseillers Municipaux des groupes politiques (hors Adjoints et Conseillers délégués) souhaitant visiter les services ou les locaux municipaux devront formuler leur demande par écrit auprès de Madame la Maire et de la Directrice Générale des Services 10 jours minimum avant la date souhaitée. Une réponse écrite leur sera adressée dans les 3 jours ouvrables à compter de la date de réception de la demande.*
Cette demande ne pourra être formulée qu'une fois par an pour chaque service municipal, et, si besoin justifié, cela pourra être renouvelé pendant cette période d'un an.
Durant la visite, les Conseillers Municipaux seront reçus et accompagnés par un Élu délégué et le Responsable de service. En cas d'absence de ce dernier, Madame la Maire désignera un cadre de la collectivité.
Au cours de la visite, les Conseillers Municipaux veilleront à ne pas déranger le fonctionnement des services."
Mme Marnac : nous avons juste une petite demande : est-ce qu'il serait possible qu'il y ait un document formalisé qui indique le contenu de tout ce qui est demandé ; par exemple, un document pré-rempli dans lequel nous aurions à cocher les raisons. Par exemple, quand nous sommes dans des situations de lieux sous dérogation : quelles sont les consignes dérogatoires, je ne sais pas, des EPI (Équipement de Protection Individuelle) ? En fait, que quelque chose soit formalisé pour que nous soyons sûrs qu'à la demande déposée il n'y ait pas de retour par manquement d'informations de la demande.
Mme la Maire : cela peut être travaillé par les services. Un document effectivement d'ores et déjà pré-rempli sur lequel vous n'auriez plus qu'à cocher, ou bien alors à rajouter les arguments qui font que vous souhaitez passer sur tel ou tel site. Nous allons regarder cela, et nous le proposerons aux Présidents de groupes.
M. Pilet : lors de la réunion des Présidents de groupes où nous ont été présentées ces modifications, il a été proposé un travail conjoint des trois groupes pour aller sur les différents lieux et bâtiments de la commune, pour justement voir un peu les choses qui allaient, qui n'allaient pas, et faire le tour. Nous n'avons pas eu de réponse à cette proposition. Nous disions même, puisque c'est nous qui l'avions formulée, d'attendre de modifier le règlement intérieur puisque la priorité était de voir ce qui allait et ce qui n'allait pas, et comment nous modifions les choses, à quelle échéance, et que c'était quelque chose où chacun pouvait s'y retrouver. Donc, nous avons fait une proposition très claire, et il n'y a pas de retour.
Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : à ce moment-là, nous avions parlé des écoles, nous vous avons répondu par l'affirmative. Et j'ai répondu à nouveau par l'affirmative à M. MAILHÉ qui a posé la question en commission scolaire. Donc, effectivement, d'ici la fin de l'année civile, nous irons visiter ensemble les écoles de la commune.
M. Pilet : c'était important de le préciser parce que je n'avais pas compris que la réponse était ferme et définitive. J'avais compris qu'il y allait avoir une discussion, une réflexion entre vous et que nous aurions un retour.
Mme la Maire : donc le retour a été fait en commission, et il est fait en Conseil Municipal.
M. Pilet : je voulais amener après autre chose : dire clairement que si nous avons été amenés à aller visiter les écoles, c'est parce qu'en commission les propos qui nous ont été tenus ne reflétaient pas la réalité et que nous avions des effets contradictoires. Si en commission nous avions les bons éléments et qu'on ne nous racontait pas des choses qui sont trop éloignées de la réalité, nous ne serions pas amenés à agir comme cela ...

Mme la Maire : ... je ne pense pas qu'en commission ...
M. Pilet : ... je vais finir, s'il vous plaît.
Mme la Maire : oui, allez-y, finissez.
M. Pilet : quand on me dit qu'aucun enfant ne peut s'enfermer dans une salle à clé, que ce n'est pas possible, mais maintenant je vais vous dire, si, c'est possible. Nous en reparlerons, il faudra se réinterroger sur cette salle qui permet au personnel de se mettre en sécurité. Nous parlions de la propreté, nous pourrions parler de plein de choses, je ne vais pas aller ressoulever cela. Mais si, à chaque fois nous les soulevions en commission, nous avions des informations, sincères, conformes et vraies, nous n'aurions pas besoin de faire cela.
Mme la Maire : vous savez qu'il y a du personnel quand même qui travaille dans les écoles ...
M. Pilet : ... tout à fait ...
Mme la Maire : ... et notamment des enseignants. Alors, quand vous faites remonter sur vos écrits que vous avez constaté que les salles de classes sont sales, et que jamais aucun enseignant ne nous a fait des remontées comme celle-ci, cela nous laisse quand même très perplexes, parce qu'ils y sont tous les jours, avec des enfants qui jouent bien-entendu sur des tapis, qui jouent par terre ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Il ne m'appartient pas de savoir ce qu'il se passe. Je vais visiter un endroit parce que nous sommes alertés sur des choses. On nous dit qu'il est impossible qu'un enfant s'enferme dans une salle, si c'est possible qu'un enfant s'enferme dans une salle ; je précise de maternelle parce que c'est aussi à "pas piquer des vers", parce que cela veut dire que les poignées, les verrous de toutes des portes ne sont pas aux hauteurs règlementaires, puisque dans une école maternelle les hauteurs sont règlementaires. Nous avons listé, nous avons mis par écrit tout ce qui nous questionnait...
Mme la Maire : ... c'est quand même regrettable ...
M. Pilet : ... excusez-moi ...
Mme Lacoste et M. Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... où il y a des matelas par terre, donc des enfants dorment sur des matelas, qu'on voit des boules comme ça, qu'on voit d'autres objets que je ne vais pas décrire, je m'interroge. Je ne sais pas comment ça fonctionne, peut-être que le ménage est fait, je ne sais pas, deux fois par semaine, une fois, je n'ai pas les éléments. En tout cas, je constate et je pose les choses. J'aurais aimé avoir des réponses, je ne les ai pas. Il y a des choses qui m'inquiètent. Quand je vois dans le réfectoire des seaux au milieu parce qu'il y a des fuites, je me pose des questions.
Mme la Maire : vous avez raison de vous en poser. D'ailleurs, c'est bien pour cela que des travaux sont programmés pour la réfection des toitures de la maternelle.
M. Pilet : je vais finir. Quand on me dit qu'à l'entrée il n'y a pas de flaque d'eau, etc, et que je constate que les rigoles vont toutes au même ... c'est facile de faire ...
Mme la Maire : ... c'est facile, M. PILET, c'est facile ...
M. Pilet : ... non, ce n'est pas facile, parce qu'il y a des enfants. Si en commission on nous disait les choses, et que l'on ne nous racontait pas des balivernes, nous ne serions pas obligés de faire ça.
Mme la Maire : M. PILET, encore une fois, il y a des enseignantes à l'école, qui vivent là toute la journée, 5 jours sur 7, pendant 36 semaines. Donc, il me semble qu'elles sont en capacité de nous faire remonter les difficultés qu'elles rencontrent, ou qu'elles rencontreraient. Sauf que nous n'entendons pas parler de cela. C'est bien que vous nous signaliez des choses, mais je vous rappelle que vous êtes entré quand même sans autorisation en période Vigipirate ...
M. Pilet : ... si, nous avions alerté ... nous en reparlerons ...
Mme la Maire : ... vous avez enfreint la loi par rapport à cela.
M. Pilet : nous en reparlerons de Vigipirate, vous allez recevoir un courrier ... nous en reparlerons ... il y a des règlements Vigipirate ... je ne vais pas vous répondre là sur Vigipirate, nous en parlerons de manière précise, et sur d'autres choses puisque ... je ne veux pas l'évoquer là parce que nous ne sommes pas là pour parler de ça ...
Mme la Maire : ... nous sommes bien d'accord, nous sommes là pour parler du règlement intérieur ...
M. Pilet : ... nous avons bien compris, et de la manière dont vous répondez aussi, que de quelque chose qui aurait pu appeler à se mobiliser, à se dire que c'est pour l'intérêt des enfants et l'accueil des enfants, et qu'un œil neuf est venu alerter, si nous y sommes allés c'est aussi parce qu'en commission, je le répète, on ne nous a pas dit la réalité, et que des gens extérieurs nous ont alertés. Je le redis, des parents, donc ce ne sont pas des menteurs, ce qu'ils nous ont dit était vrai ...
Mme la Maire : ... sauf que les parents n'entrent pas dans l'école. Donc, ils ne vont pas voir s'il y a soi-disant des moutons sous les bannettes. Ce ne sont pas les parents qui vous ont alertés, M. PILET.
M. Pilet : si vous voulez, vous m'accusez aussi de mentir.
Mme la Maire : les parents ne vont pas dans ces locaux-là. Donc, vous ne pouvez pas dire que ce sont les parents ...

Mme Lacoste : ... cela fait trois fois que vous nous dites la même chose ...
M. Pilet : ... oui, je veux que tout le monde l'entende ...
Mme Lacoste : ... mais tout le monde l'a entendu ...
M. Pilet : ... non, il y a autour de cette table des personnes ...
Mme Lacoste : ... il faut aussi savoir ...
M. Pilet : ... au niveau du Conseil qui ne l'ont pas entendu ... est-ce que je peux finir mon intervention parce que je suis coupé sans arrêt ...
Mme la Maire : ... M. PILET, ce n'est pas le sujet ...
M. Pilet : ... si, j'explique ...
Mme la Maire : ... l'ordre du jour ... non M. PILET, pas du tout, l'ordre du jour est le changement du règlement intérieur. Donc là c'est bon ...
M. Pilet : ... non, je finis parce qu'il y a quand même quelque chose d'important ...
Mme la Maire : ... donc faites-nous la liste : la toile d'araignée en haut à gauche, allez, nous vous écoutons.
M. Pilet : ce n'est pas rigolo.
Mme la Maire : c'est ça en fait la longue liste que vous nous avez faite. C'est de cet ordre-là.
M. Pilet : il y a de tout. Que vous n'ayez pas la même approche sur l'hygiène et la sécurité, nous l'avons bien compris. Nous, nous avons un intérêt beaucoup plus fort et beaucoup plus prononcé à destination de toutes les personnes, enfants et adultes. Nous avons là-dessus une différence notable. Donc, ...
Mme la Maire : ... nous le voyons quand vous écrivez au Sous-Préfet, quand vous écrivez au Procureur de la République pour dénoncer un certain nombre de choses ...
M. Pilet : ... excusez-moi, vous avez appris la politesse à quel endroit pour couper la parole sans arrêt ? Vous avez appris la politesse à quel endroit ? ...
Mme Voisin, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : ... non mais franchement. Alors là, excusez-moi ...
M. Pilet : ... non, mais c'est bon. J'essaye d'expliquer quelque-chose ...
M. Pilet et Mme Voisin *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme Voisin ... il y a quand même des règles à respecter ...
M. Pilet : ... c'est insupportable d'être coupé en permanence ...
Mme Voisin ... mais nous sommes hors sujet. Le sujet est ...
M. Pilet : ... non, nous ne sommes pas hors sujet. J'explique ...
Mme Voisin : ... si, nous sommes totalement hors sujet ...
M. Pilet : ... non ...
Mme Voisin : ... et de toute façon, le crachoir, une fois que tu l'as, tu le gardes ...
M. Pilet : ... oui ...
Mme Voisin : ... et nous ne pouvons pas t'interrompre, certes ...
M. Pilet : si.
Mme Voisin : non. Même quand tu as fini ta phrase, il faut quand même que tu recomplètes quand nous avons répondu parce qu'il faut avoir le dernier mot. Voilà. C'est tout. Voilà la réalité des choses ...
M. Pilet : ... ce sont des jugements ...
Mme Voisin : ... donc là, nous sommes hors sujet ; nous pouvons rester jusqu'à minuit aussi.
M. Pilet : ce sont des jugements de valeur. Si l'on m'avait laissé dire mon propos, vous auriez répondu, etc. Mais la façon de couper amène sur d'autres sujets, cela fait des digressions. Il y a plein de choses dont je ne comptais pas parler, du détail, parce que nous voulions rester sur ...
Mme la Maire : ... mais bien-sûr que si que vous êtes dans cette démarche-là, vous êtes dans le détail : "on m'a dit que", etc ...
M. Pilet : ... si vous voulez Mme la Maire, vous faites les questions et les réponses. D'accord ? Vous répondez à ma place ...
Mme la Maire : ... donc la question, M. PILET, est claire, c'est la modification du règlement intérieur ...
M. Pilet : ... je finis parce que vous interprétez tout ...
Mme la Maire : ... donc, c'est bon ...
M. Pilet : ... quand des parents nous alertent, et je ne vais pas dire autre chose parce que chaque fois ...
Mme Ripoll, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en partie hors micro : ... ils ne peuvent pas ...
M. Pilet : ... mais ce n'est pas possible ...
Mme Ripoll *s'exprime hors micro.*
M. Pilet : excusez-moi ... excusez-moi ... est-ce que c'est possible ...
Mme la Maire : ... allez, c'est bon. Nous clôturons ...
M. Pilet : ... non, non ...
Mme la Maire : ... M. PILET, ce n'est pas à l'ordre du jour ...

M. Pilet : ... non, je veux finir parce que vous déformez les propos. Est-ce que j'ai dit une seule fois que des parents étaient entrés ?
Mme la Maire : vous nous avez dit que c'était les parents qui vous avaient alertés. Comment les parents peuvent-ils vous alerter alors qu'ils n'entrent pas dans l'école ?
M. Pilet : je vais finir ...
Mme la Maire : ... il n'y a que du personnel : du personnel enseignant, du personnel Mairie et du personnel Muretain Agglo, qui entre dans l'école.
M. Pilet : je vais finir. Des parents nous ont alertés, cela ne veut pas dire qu'ils sont entrés, qu'ils ont vu, cela veut dire que des enfants leur ont parlé. Ces parents ont été alertés, ils ont fait remonter, on leur a dit que c'était impossible, et j'ai été questionné pour savoir si c'était possible qu'une salle soit fermée. Les parents ne sont pas entrés, et je n'ai jamais dit que les parents étaient entrés. Et je fais très attention parce que chaque fois, justement, vous vous en prenez aux personnes qui nous parlent. Donc, je ne vais pas parler là des autres personnes qui sont salariées de près ou de loin à l'école qui nous ont aussi demandé d'intervenir. Parce que si nous le faisons, c'est qu'il y a des gens qui nous demandent d'intervenir. Nous le faisons d'abord en commission, comme on nous raconte des salades, nous sommes obligés d'aller voir. Et donc je le redis, puisque personne n'a compris, aucun parent n'est entré dans l'école puisqu'ils n'ont pas le droit. Par contre, des parents s'inquiètent parce qu'ils entendent des choses que leur raconte leur enfant, ils ont besoin de savoir. Ils ont eu les réponses. Donc, à ces parents, nous leur avons dit "vos enfants ne mentent pas. Il y a bien une salle où des enfants peuvent s'enfermer dedans." Et, il y a bien des moments où les enfants se sont enfermés dedans. Point. Et vous pouvez dire tout ce que vous voulez, c'est la réalité. Je comprends bien que cela vous fasse "chier" d'entendre la réalité ...
Mme Lacoste : ... s'il vous plaît ... il y a plusieurs ...
M. Pilet : ... je vais finir sur l'explication ... non, ça va être très rapide ... cela montre très bien les choses ...
Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET, c'est terminé ...
M. Pilet : ... non, je finis ...
Mme la Maire : ... c'est terminé, M. PILET.
***M. Pilet** s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : vous le ferez accompagné, M. PILET. Vous entrez dans des endroits où vous n'avez pas le droit d'entrer. Vous êtes entré au restaurant satellite de Cantelauze, sans être équipé, sans charlotte, sans protège chaussures, etc. Vous bafouez les règles d'hygiène. Donc, c'est bon, ça suffit. Ça suffit ...
M. Pilet : ... c'est vous qui faites des digressions. Qui s'est aperçu qu'il n'y avait pas les matériels ? Qui ? Personne ne s'était posé la question avant que je n'y aille.
Mme la Maire : ... heureusement que vous êtes là, M. PILET ...
M. Pilet : ... personne ne s'était posé la question. Vous allez recevoir un courrier. Qui c'est que j'ai vu le matin ? J'ai vu des trucs, mais c'est hallucinant. Alors, c'est facile de s'en prendre à celui qui alerte, au thermomètre. Les équipements, il n'y en a jamais eu ...
Mme la Maire : ... M. PILET ...
M. Pilet : ... tout le monde entre comme dans un moulin.
Mme la Maire : c'est faux.
M. Pilet : mais si c'est vrai.
Mme la Maire : M. PILET ...
M. Pilet : ... le Responsable du Muretain Agglo, comment il parle à son personnel ? Comment ça se fait que le téléphone n'est pas réparé depuis 2 ans ? Vous voulez que je vous en cite des choses ? Comment ça se fait que les murs sont tout pourris ?
Mme la Maire : ça y est ?
M. Pilet : mais non, je réponds. Je réponds à vos questions.
Mme la Maire : M. PILET ...
M. Pilet : ... donc là ...
Mme la Maire : ... ça y est, c'est fini ?
M. Pilet : ... non ...
Mme Voisin : ... laisse-le finir ...
Mme la Maire : ... alors, allez-y, faites-nous la liste ...
M. Pilet : ... s'il y avait eu un vrai travail de transparence, nous n'aurions pas eu besoin d'aller vérifier. Donc là, le règlement intérieur, c'est uniquement pour nous empêcher de faire notre travail. Donc nous, nous allons nous y opposer très clairement. Et nous le voyons, puisque vous répondez, vous coupez la parole pour répondre à des choses sans avoir le fond de l'argumentaire et des éléments, puisque vous vous en "foutez" de toute façon. Je crois que cela a bien été dit : le travail de l'Opposition, vous vous en "foutez", M. SÉVERAC l'a bien dit, vous vous en "foutez".

Mme Lacoste : c'est un jugement de valeur ça aussi.
M. Séverac, 1er Adjoint : totalement ...
Mme Lacoste : ... c'est un jugement de valeur, nous sommes d'accord ...
M. Pilet : ... c'est une opinion. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une opinion ... Le travail de l'Opposition, vous vous en "foutez" ...
Mme la Maire : ... il y a des Oppositions constructives, il y a en a qui ne le sont pas. M. PILET, vous voulez que je vous rappelle, quand le Sous-Préfet est venu, quand vous lui avez dit "Monsieur le Sous-Préfet avez-vous reçu mon courrier ?" ? Le Sous-Préfet l'a attrapé comme ça, il a dit "oui, je le l'ai reçu, moi, je n'appelle pas ça un courrier". Il l'a lâché de la sorte. Vous arrosez la Sous-Préfecture de courriers en dénonçant un certain nombre de choses. Nous n'avons jamais aucun retour de la part de la Sous-Préfecture. Vous interpellez le Procureur de la République sur des choses qui se passeraient à Fonsorbes, c'est classé sans suite. Donc, vous avez un mode de fonctionnement qui est quand même très particulier ...
M. Pilet : ... qui est légal ...
Mme la Maire : ... et c'est regrettable, parce que nous aurions tellement aimé avoir une Opposition constructive. Mais vous n'êtes pas là-dedans ...
M. Pilet : ... non, pour avoir une Opposition constructive, il faut être deux. Et je pense que ... si vous voulez, nous sommes à égalité. Si dans les commissions on ne racontait pas des salades, nous pourrions travailler ensemble. C'est facile de ...
Mme Ripoll : ... nous n'avons pas été présents aux mêmes commissions ...
M. Pilet : ... les digressions, ce n'est pas moi qui les fait là, c'est vous. Et vous me direz combien de lettres à la Préfecture nous avons écrites, parce que j'écris au nom du groupe, dites-moi combien de lettres, puisque c'est une multitude, combien. Et combien au Procureur. Depuis 2014, combien ? Parce que là aussi, vous parlez dans le vide, vous accusez ...
Mme la Maire : ... il y a eu la lettre à la DDT (Direction Départementale des Territoires), il y a les lettres à la Sous-Préfecture ...
M. Pilet : ... une lettre ...
M. Séverac : ... est-ce que nous pouvons revenir au débat sérieux ?
M. Pilet : c'est votre Chef de file qui fait des digressions en permanence ...
M. Séverac : ... là, en l'occurrence, c'est vous ...
M. Pilet : ... mon intervention devait durer 35 secondes.
M. Séverac : c'est très bien. Personnellement, ce que je veux noter, c'est, d'une part, que la modification du règlement intérieur n'interdit rien, au contraire.
Un brouhaha se fait entendre au travers des micros.
Elle a pour vocation d'organiser les choses et de leur donner un cadre de manière à ne pas déranger les services et les personnels qui exercent. D'ailleurs les rapports sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux), ont insisté sur cet aspect que ...
M. Pilet : ... si c'est pour dire quelque chose et une menace, c'est dans le micro.
Mme Voisin : je ne menace pas, je signalais que ton micro était allumé, et donc que nous entendions tout ce que tu disais off.
M. Séverac : donc, je disais quel était le but de la modification, et notamment de prendre en compte le fait qu'il y avait besoin de sérénité dans le travail des services et des personnels, et que les rapports sur les RPS nous recommandaient aussi cela. Donc, cet article a pour but d'organiser les choses et de les rendre possibles dans la sérénité. Il est clair que si des visites ont lieu et sont organisées, que ce soit dans les écoles comme il a été proposé et avancé à la commission scolaire récente, c'est aussi pour que derrière un travail serein et sérieux puisse être fait. J'ajoute quand même que sur ces visites-là, il y a eu aussi, et notamment à la maternelle du Trépadé, une visite du CST (Comité Social Territorial) avec les médecins du travail, l'infirmière, la conseillère de prévention, les délégués du personnel pour vérifier un certain nombre de choses. Elle était prévue à la suite de celle qui avait eu lieu à l'élémentaire l'an dernier ; elle a eu lieu, elle a noté un certain nombre de choses, comme dans chacune des visites, qui, derrière, vont être prises en charge par les services de la collectivité. De même, il y a aussi des visites régulières des pompiers. Il y en a eu une ce matin d'ailleurs à l'école élémentaire du Trépadé, avec aussi un certain nombre de questions et de remarques qui peuvent être faites, y compris qui pourront être faites aux enseignants et aux divers personnels par rapport au fonctionnement qu'ils ont constaté. C'est un fonctionnement normal des services et des bâtiments. L'utilité de la chose, effectivement, est de pouvoir voir des choses quand on est pris par le quotidien, auxquelles nous avons peut-être tendance à nous habituer, et qu'il y aurait nécessité de faire évoluer. Donc, il faut le voir de manière positive.
J'ajoute que sur l'hygiène, l'entretien et la propreté dans les écoles maternelles, effectivement les personnels Mairie n'ont en charge que les parties communes, c'est-à-dire le couloir, l'entrée, peut-être le bureau de la Directrice et les salles communes ; le reste étant à la charge des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des

Écoles Maternelles) qui le font chaque jour. Et notre personnel le fait le matin de bonne heure. Donc, il est possible que le soir ce ne soit pas encore le cas. Mais les personnels, les premiers concernés, dont la mission première est l'hygiène dans les écoles, font leur travail. Je peux vous rassurer.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je reviens sur ce que disait Philippe. Tu as parlé d'une visite au Trépadé du CST. Nous n'avons pas été conviés.
M. Séverac : cela a été traité lors du dernier CST, je ne sais plus qui.
M. Lorrain : nous n'avons pas été conviés. Donc, j'aimerais avoir un rapport de ce qu'il s'est passé.
M. Séverac : tu auras un rapport, oui.
M. Séverac et M. Lorrain *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Maire : déjà, nous allons le vérifier, Guy. Mais, si tu ne l'as pas été, c'est une erreur et elle sera corrigée.
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous allons expliquer notre vote : nous nous abstiendrons jusqu'à ce que nous ayons la proposition du travail que vous devez faire sur ce document type.
Mme la Maire : la procédure en fait.
M. Fédou : sur la procédure, parce qu'il est vrai que cela nous paraît important qu'il y ait, certes un cadrage, mais surtout le pourquoi du refus aussi. Parce qu'il est marqué sur l'intitulé "avec l'Élu délégué et le Responsable". Donc, c'est soit "l'un et l'autre", pas "l'un ou l'autre". Donc, cela peut être des refus, l'un n'est pas là, et l'autre n'est pas là, et ...
Mme la Maire : ... autant que faire se peut, l'autorisation sera accordée, c'est clair.
M. Fédou : oui, mais qu'il y ait au moins un document type.
Mme la Maire : d'accord.
M. Fédou : donc, nous nous abstiendrons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal telle qu'explicitée ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé*)

M. Séverac, 1er Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les dossiers 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ont été soumis à la commission du personnel le 10 septembre 2024 et au Comité Social Territorial le 26 septembre 2024.
Les projets de délibérations et les avis du CST de chacun des dossiers étaient annexés à la convocation. Je reviendrai tout à l'heure sur celui concernant le RIFSEEP.

4 – CRÉATION DE POSTES PERMANENTS *(délibération n° 2024-097)*

M. Séverac : dans le cadre de la mise à jour de l'organigramme suite au renfort de certains services, et dans une étape supplémentaire vers un organigramme cible, il conviendrait de créer les postes suivants :

- **Pôle Finances et commande publique** : les services Finances et Marchés Publics sont regroupés sous ce pôle. Une nouvelle mission de coordination des régies y est ajoutée.
 Afin de pérenniser le poste "gestionnaires subvention et études financières", qui de fait existe aujourd'hui, il l'est de manière contractuelle on va dire, il vous est proposé de créer un poste à 29/35ème sur les grades suivants :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal 2ème classe
 - Adjoint administratif principal 1ère classe

 Un contractuel pourra aussi être recruté sur ce poste.

- **Pôle Relations au public et vie citoyenne** : les services Accueil/Population, Communication, État Civil et Élections sont regroupés dans ce pôle.
 Suite au reclassement d'un agent de Police Municipale, dont nous avons parlé au mois d'août aussi, il est proposé de créer un poste d'agent d'accueil à temps complet sur les grades suivants pour lui permettre d'être reclassé dans cette filière, à temps complet :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal 2ème classe
 - Adjoint administratif principal 1ère classe

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle Éducatif et Social** : la MPEJF (Maison Point Écoute Jeunes et Familles), le CCAS, les services Jeunesse/Sports et Entretien et le Scolaire sont regroupés dans ce pôle.
 Afin de renforcer les services Sports et Jeunesse, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif à 28/35ème sur les grades suivants :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal 2ème classe
 - Adjoint administratif principal 1ère classe

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.
 Là aussi, il s'agit de permettre une mobilité interne.

- **Pôle Aménagement du territoire** : les Affaires Immobilières, le Développement Durable, le Développement Économique et le service Urbanisme sont regroupés dans ce pôle.
 Il est proposé de créer un poste de Directeur de pôle à temps complet sur les grades suivants :
 - Attaché
 - Ingénieur

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste. Il s'agit d'un poste nouveau.

- **Pôle Tranquillité publique** : il s'agit du service de la Police Municipale avec la mission PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
 Il est proposé de créer un poste de Responsable de service à temps complet sur les grades suivants :
 - Chef de service de Police Municipale
 - Chef de service de Police Municipale principal 2ème classe
 - Chef de service de Police Municipale principal 1ère classe

 C'est un poste de catégorie B.

Aussi, il vous est proposé de créer l'ensemble de ces postes permanents.
Lors de la commission du personnel, les demandes suivantes ont été formulées :

- Est-ce que l'organigramme émane des préconisations du CDG ? :
 Oui et non, dans le sens où les propositions du CDG ont été travaillées et retravaillées avec l'administration et le CODIR restreint, mais il reste encore des points à travailler. Mais une première phase a été mise en place et validée par le dernier CST.
- Quelles sont les missions du Chargé de mission et pourquoi n'y a-t-il pas de Directeur au pôle technique ? :
 Le Chargé de mission, par définition, travaille sur des missions bien identifiées et est chargé de les mener à bien.
 Sur le pôle technique, il n'est pas prévu le recrutement d'un Directeur au-dessus des deux Directeurs déjà en poste, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de Projets. De plus, à l'heure actuelle, il n'y aurait sans doute pas de plus-value à rajouter un poste de Directeur au-dessus.
- Est-ce que cela va impliquer un changement de lieu de travail ? :
 Effectivement, pour certain nombre d'agents et de services, un déménagement est prévu sur le bâtiment ex-ÉLIOR, route de Bragot. Parce que d'abord il y a cette restructuration autour des pôles, mais surtout parce qu'avec les recrutements et le personnel en supplément que nous recevons, il n'y a pas suffisamment de place à l'heure actuelle dans les services de la Mairie pour organiser le travail de tout un chacun. Et nous ne pouvons pas non plus entasser les agents, il faut qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Donc, les agents ont bien-sûr été prévenus, ils ont été invités à visiter les locaux d'une manière un peu globale. Puis, il y a tout un travail qui est, à l'heure actuelle, mené par la Direction pour ajuster les services qui vont déménager, ceux qui ne vont pas déménager et sur les modalités concrètes de ces déménagements.
- Y aura-t-il de nouvelles fiches de postes pour les nouvelles missions ? :
 Bien-sûr, elles sont en train d'être travaillées. Les projets de nouvelles fiches ont été transmis au dernier CST. Elles ne sont pas encore toutes finalisées, elles le seront, et elles seront transmises au CST.

M. Pilet : sur les créations des différents postes, il n'y a pas de souci. Nous avions une réflexion par rapport au poste de Directeur de pôle sur les affaires immobilières, développement durable. Nous nous faisions la réflexion qu'il y allait avoir 11 Directeurs pour 137 agents, soit 1 pour 12. Nous nous interrogeons vraiment sur le fonctionnement, sur qui va être là pour travailler. Donc, est-ce qu'il va y avoir des recrutements derrière ? Parce que, par exemple, dans l'équipe en charge de l'entretien de la commune, ils ne sont à ma connaissance que 10. Et nous trouvions que cela allait faire pléthore de Directeurs. Donc, nous nous

interrogeons grandement. Donc, sur ce point-là, nous nous abstiendrons. Et nous notions aussi, mais c'est pour le coup une digression que nous allons assumer, qu'il est indiqué "Développement Durable". Ce qui nous embête, c'est que nulle part nous ne voyons apparaître la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique. Nous aimerions bien que ce soit vraiment pris en compte puisque, pour ceux qui auraient quelques doutes, le développement durable ou participer à la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique sont des choses qui vont ensemble, mais qui ne sont pas du tout la même chose, et qui amènent d'autres actions sur le terrain et dans la prise en charge. Donc, nous le répétons. C'est une digression, je ferme la parenthèse. Donc, nous interrogeons vraiment sur le ratio encadrants/exécutants, et à un moment donné, qui va travailler sur le terrain ?
Je ne sais pas comment vous allez présenter le vote, mais nous aimerions qu'il soit différent sur ce point-là car nous souhaiterions nous abstenir.
M. Séverac : nous pouvons voter poste par poste.
Juste une remarque sur le ratio des catégories A que nous avons par rapport à la collectivité. La collectivité de Fonsorbes est largement en-dessous du ratio des communes de même strate en ce qui concerne les encadrants de catégorie A et de catégorie B. Si vous voulez, je vous donnerai les chiffres, parce que le CDG (Centre de Gestion) a fait cette étude-là. Mais, nous sommes très en-dessous. C'est une première remarque.
La deuxième remarque porte sur les postes de Directeurs. Il y a 8 pôles, qui ont un Directeur, et non 11. Dans le pôle technique, il y a 2 Directeurs, mais pour lequel il n'y a pas de Directeur de pôle. Il y a quand même très peu de nouveaux Directeurs, notamment le Directeur du pôle Aménagement du Territoire, les autres étant en termes de restructuration internes du fonctionnement, sans rajouter de trop sur ce ratio encadrants/encadrés. Sur les appellations, j'ai été rapide, effectivement sur chacun des libellés de postes, c'est aussi par commodité de langage. C'est vrai que certains pôles auraient aimé avoir une appellation globalisante avec beaucoup de précisions. En même temps, là, c'est une définition plus ramassée, qui centre sur un aspect des choses. Par contre, dans le travail qui continue à être mené autour de ce travail de réorganisation de l'organigramme, nous avons demandé aux services, nous le présenterons à un moment donné au CST et nous vous le ferons passer si besoin, que soit décrit l'ensemble de l'organigramme quand il sera arrivé à son terme, et notamment sur les fonctions et les fonctionnements qu'il suppose. Nous avons entrepris un travail important, je pense, à la fois de restructuration, mais aussi de clarification des fonctionnements de la chaîne de management et des responsabilités au sein de la collectivité afin que chacun repère mieux sa place et ce qu'il apporte à la collectivité.
Mme Marnac : j'ai plein de choses à dire. Effectivement, là nous présentons un nouvel organigramme, mais je n'ai juste pas compris, mais j'ai dû manquer un épisode. L'organigramme que vous nous aviez présenté en CST était un projet. Donc du coup, maintenant, il devient sanctuarisé ? C'est juste pour comprendre, avant que je ne vous pose les autres questions, parce que sinon cela n'a pas trop de cohérence.
Mme la Maire : avec les 8 pôles, oui.
Mme Marnac : avec les 8 pôles, oui. D'accord. C'est la première question.
M. Séverac : la structuration autour des 8 pôles, oui ; à l'intérieur des pôles, du travail sera encore mené dans les mois et années qui viennent, ce n'est pas ...
Mme Marnac : ... oui, ça nous l'avons compris. Et donc du coup, dans la mesure où cet organigramme est sanctuarisé, vous nous aviez dit que l'ensemble des agents impactés par les changements, donc du coup d'attribution de missions, ont tous été informés et sont tous d'accord avec cette nouvelle situation. Ça, c'est que vous nous avez dit. C'est le cas ? Et là, vous l'avez répété. Donc, c'est le cas ?
Mme la Maire : nous allons dire que pour certains, il faut l'accompagnement dans le changement.
Mme Marnac : oui.
M. Séverac : c'est en cours.
Mme la Maire : c'est en cours. C'est difficile pour certains d'accepter de changer de bureau, de changer de collègues de travail. Donc, c'est à nous de faire au mieux pour les amener à accepter les propositions qui leur sont faites.
Mme Marnac : d'accord. Et ça, c'est pour une prise de poste au 1er janvier ? C'est ça ? Afin, c'est ce que j'avais compris.
Mme la Maire : idéalement, oui. Maintenant, il faut avoir la certitude que les locaux route de Bragot seront disponibles. Nous savons que c'est plus compliqué pour certains services par rapport à la temporalité. Par exemple, si nous parlons du service finances : ce sera les temps de préparation du budget et autres, donc ce ne sera peut-être pas le moment de déménager. Mais cela se fera tranquillement, en fonction des aménagements nécessaires là-bas, changement de sols, les placards. Il faut accueillir les agents dans des conditions correctes. Elles le sont d'ores et déjà, mais des aménagements spécifiques sont à faire en fonction des services, il faut regarder la disposition des bureaux, l'informatique, les branchements, etc. Donc cela prendra le temps

nécessaire. Mais, de manière générale, l'ensemble des agents concernés par ce déménagement ont été informés, bien-sûr.
M. Séverac : les créations de postes sont au 11 octobre, afin maintenant. La structure des 8 pôles était au 1er octobre.
Mme Marnac : d'accord. Donc ça, c'était ma première question.
Deuxième question : dans l'organisation proposée, vous avez essayé de mieux répartir du coup les attributions par catégorie. Parce qu'en fait, au début, il y avait 3 catégories A, maintenant, je ne sais plus combien, il y en a 11 ...
Mme la Maire : ... non, il n'y en a pas 11, nous n'avons pas 11 ...
Mme Marnac : ... non, ils ne sont pas tous A, pardon.
Mme la Maire : c'est cela.
Mme Marnac : c'est vrai. Du coup, la question est, en termes d'ETP (Équivalent Temps Plein) par catégorie. Est-ce que nous pourrions avoir les ETP par catégorie de fin 2023 et les ETP prévisibles par catégorie nouvelle de fin 2024 ?
Mme la Maire : oui, c'est quelque chose que nous pouvons vous fournir.
Mme Marnac : et la question est du coup : avec cette nouvelle organisation, quelle sera la conséquence financière des recrutements prévus et certainement des améliorations ? Parce que, par exemple, dans le pôle finances et ...
Mme la Maire : ;;; il est prévu le recrutement d'un Responsable Adjoint.
Mme Marnac : voilà, par exemple. Donc, c'est quelqu'un qui va venir en complément en fait.
Mme la Maire : pas exactement puisqu'un agent, qui aujourd'hui fait à la fois de l'État Civil et des finances, sera uniquement sur l'État Civil. Donc, des lignes bougent un petit peu partout.
Mme Marnac : d'accord. Donc, nous pourrons avoir cet état-là ?
M. Séverac : oui. Le Directeur du pôle Aménagement du Territoire dont nous vous proposons la création est financé par le poste de Directeur d'urbanisme ...
Mme Marnac : ... qui est vacant. D'accord. Dernière question : vous avez dit que cela n'amènerait aucune plus-value de créer un pôle technique.
M. Séverac : aujourd'hui.
Mme Marnac : oui, espérons que ce ne soit qu'aujourd'hui. Je voulais juste dire que nous sommes quand même dans une situation avec une grande bifurcation écologique, avec des contraintes financières non négligeables, avec des économies importantes qu'il faudra créer ; donc uniformiser les pratiques et harmoniser les procédures d'un pôle technique, c'est quand même essentiel, à notre avis. Alors, quand vous nous dites que ce n'est pas le cas, je ne comprends pas bien pourquoi, mais vous avez certainement vos raisons. Mais, en tout cas, nous aimerions bien avoir la certitude que tout ce qui est réalisé, à la fois en régie et à la fois en missions externalisées, que les procédures supportent les mêmes contraintes, visent les mêmes objectifs, et, in fine, que nous soyons capables d'évaluer les travaux qui sont réalisés à fois en régie et à la fois de manière externalisée avec les mêmes objectifs finaux. Parce que je ne vois pas comment vous arrivez à nous expliquer qu'harmoniser n'a pas d'intérêt dans la situation de transition dans laquelle nous sommes aujourd'hui.
M. Séverac : ce n'est pas ce que j'ai dit, même si je partage votre remarque. L'harmonisation est nécessaire et intéressante. Je dis seulement qu'aujourd'hui nous avons deux Directeurs, qui ne sont pas des Directeurs de pôle, et que justement nous les mettons dans le même pôle technique pour qu'ils travaillent ensemble et développent des pratiques communes.
Mme la Maire : et qu'il y ait le focus, c'est ce qu'il y a derrière votre intervention, sur ce qui relève de la transition écologique, de la bifurcation écologique et du développement durable. C'est ce que vous voulez dire ?
Mme Marnac : et que du coup ce soit bien harmonisé sur toute la partie technique.
Mme la Maire : oui.
Mme Marnac : parce qu'en fait, par exemple, si je ne dis pas de bêtise, vous avez recruté quelqu'un avec des connaissances énergétiques ?
Mme la Maire : notamment sur tout ce qui est bâtiments.
Mme Marnac : voilà. Et cette personne-là n'est rattachée qu'au service des bâtiments. Dans l'idée, du coup, ce serait bien que ses compétences soient aussi mutualisées via l'autre service de la régie, par exemple.
M. Séverac : bien-sûr.
Mme la Maire : ce matin, nous avons eu la réunion mensuelle que nous avons avec les services pour faire le point sur les dossiers sur lesquels ils travaillent. Elle est intervenue, elle nous a parlé d'économies d'énergie, elle nous a parlé de compteurs intelligents, que ce soient les compteurs de gaz, d'électricité, d'eau. Mais, nous ne parlons pas de bâtiments neufs, nous parlons de bâtiments anciens. Elle n'a pas un regard spécifique sur les nouveaux bâtiments que nous construirons, ou que nous ne construirons pas d'ailleurs, ou sur de la

rénovation. Elle a un regard beaucoup plus large que cela. Et donc, le travail qu'elle fait avec la Directrice des Services Techniques sur les sujets que je viens d'évoquer a commencé d'ores et déjà, malgré le fait qu'elle ne soit là que depuis peu de temps, parce que c'est un gros enjeu pour nous.
Mme Marnac : donc, nous sommes bien d'accord qu'harmoniser est important ...
Mme la Maire : ... oui ...
Mme Marnac : ... mutualiser ça l'était ...
M. Séverac : ... aussi
Mme Marnac : ...même si vous m'avez expliqué le contraire tout au début.
M. Séverac : nous ne vous avons pas expliqué le contraire.
Mme la Maire : il y a un malentendu peut-être alors.
M. Séverac : nous vous avons dit qu'aujourd'hui nous ne voyions pas de plus-value. Cela ne veut pas dire que demain il ne faudra pas la créer.
Mme Marnac : attention, nous avons dit que nous restions dans la sérénité.
M. Séverac : tout à fait. Nous sommes dans la sérénité.
M. Pilet : précision. Quand nous parlons de postes de Directeurs, nous, nous ne parlons pas de catégorie puisque nous savons que des Directeurs ne sont pas sur des catégories A. Nous ne sommes pas allés là-dessus ...
Mme la Maire : ... l'objectif est de tendre vers les catégories A, en termes de Direction.
M. Pilet : nous avons pointé, avec les documents qui nous ont été fournis, qu'il y allait avoir 11 Directeurs, en comptant tout le monde. De la DGS ...
Mme la Maire : ... oui, la DGS, qui est au-dessus. Il y a les 7 Directeurs de pôles et, ensuite, les 2 Directeurs aux Services Technique.
M. Séverac : il y en avait un de trop.
Mme la Maire : sachant qu'aujourd'hui nous n'avons pas de Directeur, et nous n'avons l'intention d'en recruter de suite, pour le pôle sécurité et tranquillité publique. Cela viendra ultérieurement. Pour l'instant, il n'y a pas de Direction à ce poste-là. Nous allons recruter un Responsable de Police Municipale qui gèrera également le PCS. Je pense qu'il faut prendre conscience que nous sommes une commune de 13 000 habitants et qu'il est nécessaire d'avoir une organisation claire et nette du fonctionnement de nos services. Et c'est à cela que sert cet organigramme. Parce que jusqu'à présent, c'était dispersé, avec des Responsables de services différents. Là, nous sommes dans quelque chose qui me paraît beaucoup plus logique, et qui sera clair pour l'ensemble des agents. L'objectif, c'est celui-là aussi.
M. Pilet : une question bête, mais puisque cela paraît si logique, pourquoi cela n'a pas été fait avant ?
Mme la Maire : chaque chose en son temps. Vous voyez les bouleversements que cela génère ? Donc, nous y allons doucement et tranquillement. Paris ne s'est pas faite en un jour. Eh bien, Fonsorbes non plus. Nous y allons doucement, nous y allons avec le personnel que nous avons, avec les compétences que nous avons aujourd'hui, avec le fait que nous pouvons programmer les choses avec l'évolution des services, avec des départs à la retraite, avec des recrutements. Cela se fait doucement mais sûrement.
Mme Marnac : je voulais juste rebondir sur ce que vous avez dit. C'est quelque chose que, nous, nous avions indiqué dès le début de notre arrivée, qu'une organisation et un nouvel organigramme étaient indispensables. Donc, c'est très bien de l'avoir mis en œuvre. Par contre, là où je vous rejoins de ce que vous avez dit tout à l'heure, attention à l'accompagnement des agents. Parce que nous ne nous rendons peut-être pas compte que les bouleversements existent, mais simplement changer de bureau, c'est déjà un bouleversement pour certains agents. Et là, vous parlez de les envoyer ...
Mme la Maire : ... personnellement je ne connaissais pas le bâtiment, les agents n'étaient pas là la première fois que j'y suis entrée, et y suis retournée le jour où les agents censés déménager ont découvert le bâtiment. Je peux vous dire qu'ils étaient enchantés de ce qu'ils voyaient. Il faudra organiser une visite des membres du Conseil Municipal de façon à ce que vous puissiez le découvrir. C'est vraiment un bâtiment conçu uniquement pour des locaux administratifs. Donc, il y a de grands bureaux, bien éclairés, des lieux de convivialité, de grandes salles de réunion, c'est climatisé, c'est confortable ; ce qui n'est pas le cas ici. Ici, nous sommes entassés.
Mme Marnac : juste pour savoir : quel pôle exactement sera délocalisé ?
Mme la Maire : il est certain que ce sera tout ce qui est finances, marchés publics, tout ce qui est Ressources Humaines et informatique. Pour l'instant, nous en sommes là.
Mme Marnac : et donc cela veut dire que des agents du coup vont aller occuper, à l'étage, des bureaux vides ?
Mme la Maire : nous voyons bien que les agents sont très entassés. Donc, nous sommes en train de réfléchir à savoir qui s'installera dans les bureaux laissés vides à la Mairie. Il y a toute cette réflexion. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.
M. Séverac : cela supposera une modification aussi de la répartition des locaux à l'intérieur de la Mairie.

Mme Marnac : et cela, vous nous le présenterez à un moment donné ?
Mme la Maire : bien-sûr.
M. Séverac : nous ne sommes pas au bout du travail.
Mme Marnac : d'accord. Merci.
M. Lorrain : actuellement, quand nous venons à la Mairie, nous montons, nous voyons les agents ; est-ce que pour là-bas il faudra faire une demande ?
M. Séverac : pour visiter les locaux oui. Pour rendre visite aux agents, non.
M. Lorrain : merci.
Mme la Maire : tout cela sera présenté au prochain CST : qui déménage, qui va où, etc.
M. Fédou : juste rajouter, ce n'est peut-être pas le sujet aujourd'hui, certes, que nous avons vu le bâtiment ÉLIOR en Conseil Municipal la dernière fois. Il est vrai que là, nous allons nous passer d'une manne financière que nous avions jusqu'à présent ...
Mme la Maire : ... nous sommes d'accord ...
M. Fédou : ... nous allons y mettre des agents, certes pour avoir peut-être une meilleure qualité de vie au travail aussi, c'est très bien. Mais, cette manne financière que nous avions sur le budget, nous ne l'aurons plus. Et, deuxième chose, il me semble que nous avions acheté une maison récemment pour accueillir les agents. Non ?
Mme la Maire : oui, effectivement, c'est la maison qui fait angle ...
M. Fédou : ... ce sera peut-être sur un prochain ...
Mme la Maire : ... juste une réponse rapide : il fallait également acheter cette maison parce que son jardin va servir lorsque nous ferons l'aménagement du carrefour 11 Novembre/RD 632. Nous avons donc acheté cette maison et le jardin qui allait avec. Nous avions évoqué le fait qu'elle puisse être une annexe ou l'agrandissement de la Mairie. Il y a des travaux très importants à faire, il y a la problématique du parking, alors que là-bas il y a des places de parking. Et puis, les locaux sont immédiatement disponibles. Là, il y avait de très gros travaux à faire, et nous n'aurions pas récupéré la surface que nous récupérons dans les bâtiments ex-ÉLIOR. Mais, effectivement, tu as raison, nous allons nous priver du loyer que payait ÉLIOR pour l'occupation de ce bâtiment. Mais, nous assurerons au personnel un meilleur cadre, indéniablement, que celui qu'ils ont ici.
M. Séverac : il y aura une mutation du patrimoine communal à conduire aussi.
M. Pilet : excusez-moi, dernière question. Je crois que cela avait été dit, est-ce que nous pourrons avoir une estimation du surcoût que cela entraîne puisqu'il y a des postes de Directeurs en plus qui seront nommés ?
Mme la Maire : des créations de postes ?
M. Pilet : oui, et les postes de Directeurs, puisqu'il y a plus de Directeurs que ...
***Mme Marnac** s'exprime hors micro.*
M. Séverac : ... oui, nous pourrons le calculer.
M. Pilet : et je note qu'à l'ordre du jour, au point 4 "création de postes permanents", où nous avons appris beaucoup de choses, donc c'était très intéressant, nous venons de faire une grande digression sur l'organigramme et les changements. Donc, la vertu mise tout à l'heure pour empêcher de faire des digressions et de rester dans le sujet, je constate que là c'est à géométrie variable puisque cela n'a pas posé de problème. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes permanents suivants :

Pôle finances et commande publique

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

À l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE	**Pour :**	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Pôle relations au public et vie citoyenne :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

À l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Pôle éducatif et social :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

À l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Pôle aménagement du territoire :

- Attaché
- Ingénieur

VOTE		
	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

Pôle tranquillité publique :

- Chef de service de police municipale
- Chef de service de police municipale principale 2ème classe
- Chef de service de police municipale principale 1ère classe

À l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 – CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS - CLAS *(délibération n° 2024-098)*

M Séverac : il s'agit d'une création annuelle, vous en avez l'habitude.
Dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), il est nécessaire de créer, sous forme de vacataires, pour une durée de 9 mois (d'octobre 2024 à fin juin 2025), les postes suivants :

- 3 postes d'agents contractuels à hauteur de 228 heures pour les écoles élémentaires et le collège.

Le détail des heures se présente comme suit :

- Obligation départementale de couvrir une période de 27 semaines, soit 189 heures
- Actions parentalité pour 15 heures
- Temps de préparation pour 23 heures
- Comité de Pilotage d'1 heure, forfaitairement

Aussi, il vous est proposé de créer ces 3 postes contractuels qui correspondent à la demande du service pour le faire fonctionner.
Lors de la commission du personnel, il a été demandé si certains étaient intéressés d'une année sur l'autre pour candidater sur ces postes contractuels. Si c'est le cas, il n'y a aucune difficulté. Mais, souvent, les gens changent parce que ce n'est quand même pas une grande rémunération.
Mme la Maire : le recrutement est compliqué. Le Directeur du Club Préados a du mal à recruter. Donc, si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées pour assurer ces fonctions-là, n'hésitez pas à vous rapprocher de lui pour lui faire passer leur CV.
Mme Marnac : et d'ailleurs, juste pour rebondir sur ce sujet, les premières missions ne sont pas pour les vacances de la Toussaint ?
Mme la Maire : non. Le CLAS, c'est hors vacances ...
Mme Marnac : ... alors justement ...
Mme la Maire : ... c'est pendant le temps scolaire ...
Mme la Maire et Mme Marnac *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*

Mme Marnac : ... je recommence. Du coup, donc cela veut dire que tous les postes n'ont pas été pourvus ?
Mme la Maire : je ne sais pas où cela en est, mais je sais que c'était difficile.
La Directrice Générale des Services : c'est en cours, mais c'est difficile effectivement.
Mme Marnac : et donc, il en maque ?
Mme la Maire : il en manque. Donc, si vous connaissez du monde, c'est ce que je vous disais, n'hésitez pas à faire passer des CV.
M. Lorrain : et là, ça se passe comment puisqu'il manque du personnel ?
Mme la Maire : ils font probablement avec les accompagnatrices qu'ils ont aujourd'hui ...
La Directrice Générale des Services : ... non, ça n'a pas commencé.
M. Séverac : non, ça n'a pas commencé puisqu'ils attendent que nous le votions.
Mme la Maire : cela commence quand ? ... Après les vacances de Toussaint. D'accord.
M. Lorrain : il est marqué à partir d'octobre.
M. Séverac : les vacances de la Toussaint, c'est le 19 octobre. Après les vacances ...
Mme la Maire : ... indépendamment de cela, ils cherchent et ne trouvent pas.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes contractuels ci-dessus détaillés.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MAIRIE SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DU CCAS *(délibération n° 2024-099)*

M. Séverac : il vous est proposé de mettre à disposition un agent de la Mairie pour les services administratifs du CCAS.
Cette mise à disposition s'appliquerait du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025, et concerne un agent Mairie pour 100 % de son temps de travail.
Lors du CST, il avait été annoncé que cette mise à disposition s'appliquerait au 1er novembre 2024. Cependant, pour une meilleure concordance pour les changement d'agents, il vous est proposé que ce soit à compter du 1er décembre.
Suite à la mutation de l'agent d'accueil du CCAS au service Sports, que nous venons de voir, il apparaît indispensable de remplacer l'agent tout en faisant évoluer le poste en y incluant des missions administratives qu'il n'y avait pas aujourd'hui.
Le projet de convention de mise à disposition était annexé à la convocation.
Lors de la commission du personnel, il a été demandé :

- Est-ce qu'il s'agissait de la volonté de l'agent ? :
 C'est un agent qui avait demandé à être muté, à qui plusieurs propositions ont été faites.
 Pour cette année, elle essaie sur ce poste, et nous verrons comment les choses évolueront.
- Vient-elle en remplacement ou en plus ? :
 Elle vient en remplacement de l'agent parti au service Sports.

Il faudra que le CCAS, de son côté, lors de la prochaine séance de son Conseil d'Administration, délibère et signe la convention.
Mme la Maire : avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent Mairie sur les services administratifs du CCAS.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - MODIFICATION DES GROUPES DE FONCTION DU RIFSEEP *(délibération n° 2024-100)*

M. Séverac : nous n'allons pas reprendre l'ensemble du débat sur la mise en place du RIFSEEP, qui a donc été approuvé par délibération du 4 juillet 2024.
Suite aux modifications apportées à l'organigramme de la collectivité et aux changements de noms ou autres Responsabilités, il convient de mettre à jour l'article 2 de ladite délibération, à savoir "détermination des groupes de fonctions, de leur montant maximum, et répartition des emplois de la collectivité au sein de ceux-ci", puisque je vous rappelle que nous ne pouvons faire figurer que les emplois réellement existants dans la

collectivité. C'est pour cela que ceux qui étaient potentiellement à programmer n'avait pas pu être intégrés en juillet ; ils le sont aujourd'hui. Et nous allons être appelés régulièrement à délibérer sur cet article 2 parce qu'il y aura d'autres modifications à venir.
Nous vous avons envoyé le projet de délibération dans un premier temps, nous vous en avons envoyé un deuxième parce qu'il y avait eu deux coquilles concernant le service juridique, c'était pour intégrer les deux postes concernés, afin que vous ayez l'ensemble de la documentation.
Mme la Maire : avez-vous des questions ?
Mme Marnac : est-il indispensable d'écrire exactement, quand le poste est donné à une femme, "ice" et quand il est donné à un homme "eur" ? Est-ce que nous ne pouvons pas permettre la possibilité, si le Directeur devient une Directrice, que nous évitions de revoter cette organisation juste parce que c'est une femme à la place d'un homme ? Puisque vous nous avez expliqué qu'il s'agissait d'anonymiser au maximum toutes les situations du RIFSEEP.
Mme la Maire : donc, la prochaine fois, nous écrirons "Directeur (trice)" ?
Mme Marnac : peut-être. Parce que là, vous avez écrit, par exemple, "Directrice du pôle Relations au public et vie citoyenne". Donc, forcément, nous imaginons que c'est une femme.
M. Séverac : oui. Nous vérifierons que la Préfecture ne nous retoque pas la délibération pour cela, parce que ...
Mme Marnac : ... parce qu'en fait, nous sommes obligés de donner le sexe ?...
M. Séverac : ... je ne sais pas si nous sommes obligés ...
Mme Marnac : ... cela me paraît énorme ...
Mme la Maire : ... je ne pense pas que nous en soyons là quand même.
M. Séverac : ils sont quand même très pointilleux, pour ne pas dire plus, sur ces délibérations, parce qu'ils nous ont quand même interrogés pour savoir ce que voulait dire "pathologique" utilisé dans la délibération, par rapport aux congés pathologiques ...
Mme Marnac : ... oui, mais ça c'était votre volonté de le faire avec les libellés de l'emploi et pas le cadre d'emploi.
M. Séverac : non, ce n'est pas notre volonté. Nous répondons strictement à une injonction de la Préfecture.
Mme la Maire : ils ont des exigences en termes de détails ...
M. Séverac : ... c'est un autre point de la délibération, sur la prise en compte des congés pathologiques. C'est le service de la Préfecture qui suit ces questions-là qui nous a interrogés pour savoir ce que cela voulait dire. Nous sommes quand même stupéfaits quand nous avons ce genre de questions, si vous ne savez pas ce que sont des congés pathologiques.
Mme Marnac : ce doit être des hommes ...
M. Séverac : ... il a fallu expliquer ... non, ce ne sont pas des hommes.
Mme la Maire : nous regarderons si nous pouvons ...
M. Séverac : ... si nous pouvons, oui ...
Mme la Maire : ... être sur un genre neutre.
Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : quand nous regardons ce tableau, personnellement je suis un petit peu étonnée de voir dans la catégorie B "coordonnateur service Sport et Jeunesse", nous voyons les montants affichés "8 400 €", "17 480 €". Après, nous voyons en dessous "Directeur du pôle Finances et Commande Publique", c'est à l'identique. Je trouve qu'au point de vue de la responsabilité, un Directeur financier et commande publique devrait quand même avoir davantage qu'un coordonnateur service Sport et Jeunesse. Du point de vue de la responsabilité pour la collectivité, et c'est la même catégorie B, je précise ...
Mme la Maire : ... nous sommes sur des planchers et des plafonds. Donc cela veut dire qu'entre les deux ...

Sortie de M. LOUZON Thierry à 19 h 38

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31

Mme Bobo : oui, nous sommes d'accord, mais ...
M. Séverac : ... les planchers et plafonds sont les mêmes, mais il faut voir la rémunération qu'ils ont ...
Mme Bobo : ... oui, mais quand nous regardons ce qu'il y a écrit, nous nous posons la question d'un point de vue de la valeur de la responsabilité. Parce qu'après c'est au bon vouloir de la collectivité de donner ce qu'elle veut.
Mme la Maire : l'un peut être au plancher, l'autre peut être au plafond.
Mme Bobo : je sais.
Mme la Maire : eux le savent.

Mme Bobo : nous nous appliquons sur ce qu'il y a écrit là, ce que nous pouvons voir. Après, le reste, nous ne pouvons pas le voir. Donc, en pratique, c'est cela.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des groupes de fonction du RIFSEEP telle que présentée ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (*M. Louzon*)

8 – RÉGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE *(délibération n° 2024-101)*

Mme la Maire : la Police Municipale a un régime indemnitaire qui lui est spécifique.
M. Séverac : tout à fait.
Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la Police Municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Gardes Champêtres est entré en vigueur le lendemain de sa publication, soit le 29 juin 2024, à l'exception de l'article 8 qui entre en vigueur le 1er janvier 2025.
La part fixe de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, donc nous ne parlons plus d'"IFSE", mais d'ISFE" pour simplifier la compréhension, est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

- 32 % pour le cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale
- 30 % pour le cadre d'emplois des agents de Police Municipale
- La part fixe de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement est versée mensuellement.

Retour de M. LOUZON Thierry à 19 h 40

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32

La part variable de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères définis par l'organe délibérant :

- L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement dans la limite des montants suivants :
 - 7 000 € annuels pour le cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale
 - 5 000 € annuels pour le cadre d'emplois des agents de Police Municipale
- La part variable de cette indemnité peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond.

Lors de la première application des dispositions du décret, c'est-à-dire la première année, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà des pourcentages précités et dans la limite des montants plafonds.
L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret de 2001.

L'organe délibérant d'une collectivité peut instituer cette prime par délibération, après avis du Comité Social Territorial, qui a donc été consulté le 26 septembre.
La délibération mettant en place cette Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement doit obligatoirement comporter les deux parts qui doivent être mises en place concomitamment. Pour rappel, le régime indemnitaire est un élément facultatif de la rémunération.
A compter du 1er janvier 2025, sont abrogés :

- le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et du cadre d'emplois des Gardes Champêtres
- le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale

- le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois sus-nommés.

Donc, il vous est proposé aujourd'hui de fixer le taux de la part fixe à 30 % pour les agents de la Police Municipale ... *se tournant vers la Directrice Générale des Services* : celui du Chef de Police Municipale, nous le fixons aujourd'hui ou nous attendons qu'il soit intégré ?
La Directrice Générale des Services : nous le fixons maintenant.
M. Séverac : donc à 32 % pour le Chef de la Police Municipale, et de fixer le plafond de la part variable à 4 800 € annuels.
Mme Marnac : justement, c'était ma question. Il n'y a que les agents ? Il n'y a pas les Chefs ?
M. Séverac : oui.
Mme Marnac : et alors, les Chefs auront quoi ? 32 % et 7 000 € ?
M. Séverac : 32 % ... 7 000 €, c'est le maximum ... Nous sommes amenés à mettre le maximum pour les agents, parce que sinon ils se retrouveraient ...
Mme Marnac : ... ce n'est pas le maximum ...
M. Séverac : ... avec une perte annuelle.
Mme Marnac : non, ce n'est pas le maximum.
M. Pilet : excusez-moi, ce n'est pas le maximum. Le maximum est à 5 000 €.
M. Séverac : oui, c'est 4 800 €. C'est un calcul que nous avons fait avec les agents concernés ...
Mme Marnac : ... cela veut-dire que nous n'avons pas de Chef ? ...
M. Séverac : ... pour que les 50 % correspondent à leur prime actuelle.
Mme Marnac : d'accord. Vu que nous ne votons pas de Chef de la Police Municipale, cela veut dire que nous n'en avons pas ?
M. Séverac : pour le Chef de la Police Municipale, nous venons de créer le poste précédemment ...
Mme Marnac : ... oui mais justement ...
M. Séverac : ... donc, il y en a un. Mais, effectivement, la question de sa prime annuelle nous ne l'avons pas. Nous la voterons la prochaine fois ...
Mme Marnac : ... mais pas que, même la part fixe, les deux en fait. Il n'y a pas les chiffres pour le Chef.
Mme la Maire : vous, vous ne les avez pas ? Ils ne sont pas sur la délibération ?
Mme Marnac : non.
La Directrice Générale des Services : sur la délibération, ils y étaient.
M. Séverac et la Directrice Générale des Services *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme Marnac : ... comment ? ...
M. Séverac : ... sur la délibération ils y sont ?
La Directrice Générale des Services : oui.
M. Séverac : nous regardons. Si nous les avons déjà mis, autant les faire ... Sur la Note de Synthèse, ils n'y sont pas ? ...
La Directrice Générale des Services : c'est sur les pages 2 et 3 du projet de délibération.
M. Séverac et la Directrice Générale des Services *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme Marnac : par contre, le plafond, c'est le même chiffre pour les deux.
La Directrice Générale des Services/M. Séverac : oui.
La Directrice Générale des Services : pour la part variable.
Mme Marnac : oui. Je ne sais pas, mais un Chef devrait avoir un tout petit peu plus qu'un agent quand même.
M. Séverac : oui, mais ce sont des plafonds.
Mme Marnac : non, le plafond, c'est 7 000 €. Pour les Chefs de service, c'est 7 000 €. Là, nous sommes au minimum en fait.
M. Séverac : non, ce n'est pas le minimum.
Mme Marnac : si, c'est entre 5 et 7 000 €, vous avez dit tout à l'heure. Pour les Chefs.
M. Séverac : non, pour les Chefs, le plafond annuel maximum est à 7 000 €.
Mme Marnac : oui.
M. Séverac : il n'y a pas de minimum. Le minimum est 0 €.
Mme Marnac : du coup, le même que les autres. En fait, s'ils voulaient faire quelque chose où personne n'avait rien compris, ils ont gagné. Parce que s'il y en a un ici qui a compris combien nous allons payer ces agents-là, qu'il me le dise quand même.
Mme la Maire : ils ont fait un grand effort de simplification administrative, ils ont supprimé trois décrets. Les agents ont été reçus, cela leur a été expliqué. Il est vrai que pour l'instant nous n'avons pas de Chef de Police Municipale. Donc, si cela pose problème, nous votons ce qui concerne les agents aujourd'hui, et nous voterons pour le Chef de Police Municipale ultérieurement.
M. Pilet : excusez-moi. Qui le leur a expliqué, aux agents ?

Mme la Maire : la DRH ...
M. Séverac : ... leur syndicat, et lors de la rencontre que nous avons eue avec la DRH ...
M. Pilet : ... est-ce qu'il y avait des Élus ? Parce qu'il faudrait demander à l'Élu qui était présent qu'il nous l'explique alors.
M. Séverac : j'étais présent.
M. Pilet : pourquoi vous ... d'accord.
M. Fédou : aujourd'hui, il faut bien que nous votions quand même le régime indemnitaire du Chef de la Police étant donné que nous le recrutons. Il va bien falloir que nous lui fassions une proposition financière le jour où nous recruterons ce monsieur, ou cette dame. Cela me semble absurde que nous ne le votions pas aujourd'hui.
Mme la Maire : nous savons que le plafond est à 7 000 €. Donc, nous votons pour un plafond à 7 000 €. Il avait été évoqué 4 800 € pour les agents. Nous pouvons rester sur ces 4 800 € puisque l'explication qui leur a été donnée par rapport au régime indemnitaire qui est le leur aujourd'hui leur convenait parfaitement. Mais, nous pouvons le mettre à 5 000 €. Que faisons-nous ?
M. Séverac : oui, c'est un plafond, nous pouvons le mettre à 5 000 €.
Mme la Maire : d'accord. Donc, nous vous proposons de prendre la délibération avec un plafond à 7 000 € pour le Chef de Police Municipale et à 5 000 € pour les agents.
M. Fédou : après, la deuxième chose, l'essentiel est que nos Policiers Municipaux ne perdent pas sur la rémunération qu'ils ont aujourd'hui.
Mme la Maire : vous comprenez bien que cela a été le sujet de la réunion et que bien évidemment ils ne perdent rien ...
M. Séverac : ... c'est bien pour cela que nous vous faisons la proposition au maxi ...
M. Fédou : ... nous posons la question
Mme la Maire : ... non. Je pense qu'ils auraient posé l'uniforme devant la Mairie si nous leur avions dit qu'ils allaient être moins bien payés.
M. Fédou : étant donné qu'ils n'avaient pas de régime indemnitaire, mais qu'ils avaient des choses spéciales quand même à côté, c'était pour savoir ...
M. Séverac : ... ils avaient un régime indemnitaire ; ils avaient la prime de Police, le CIA, qui lui n'existe plus dans ce nouveau régime-là. Leur souci était surtout qu'ils ne perdent pas au niveau mensuel.
M. Fédou : oui, c'est ça.
M. Séverac : c'est pour cela que le plafond est au maximum puisque nous ne pouvons leur payer que 50 % de ce maximum réparti sur les 12 mois.
M. Fédou : est-ce que ce sera cumulable avec tout ce qui est contraintes horaires, c'est-à-dire heures supplémentaires et tout ?
M. Séverac : non, les heures supplémentaires sont à part.
M. Fédou : d'accord.
Mme la Maire : donc, nous vous proposons ces deux plafonds, 5 000 € et 7 000 €.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le régime indemnitaire de la Police Municipal tel que proposé ci-dessus.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : donc, nous modifierons la délibération en conséquence.

9 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE "PRÉVOYANCE" *(délibération n° 2024-102)*

M. Séverac : la protection sociale complémentaire recouvre deux champs :

- Les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés "risque santé"
- Les risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore "risque prévoyance" ou plus connus par les agents par "garantie maintien de salaire"

Dans le champ de la prévoyance, les contrats permettent aux agents de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base, voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions prises en la matière par les collectivités.
Le contrat prévoyance peut également prévoir des compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale, et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité, et/ou un capital décès.

Après avis du Comité Social Territorial et adoption d'une délibération en ce sens, les employeurs territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent.
À compter du 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer à la complémentaire sur le volet "Prévoyance", le montant minimum de la participation complémentaire "Prévoyance" est fixé à 7 € mensuels par agent.
Pour bénéficier de la participation financière mise en place par l'employeur, l'agent doit avoir adhéré à des contrats Prévoyance qui doivent présenter des garanties de solidarité, notamment entre les différentes générations d'adhérents.
La participation financière versée par l'employeur ne peut pas excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent en l'absence de participation.
La participation est versée soit :

- Directement à l'agent sur son bulletin de salaire
- Directement à l'organisme gestionnaire du contrat qui la déduit de la cotisation due par l'agent (uniquement dans le cadre d'une convention de participation)

Les bénéficiaires de la participation : tous les agents territoriaux en activité, quel que soit leur statut, peuvent adhérer de façon facultative et individuelle à un contrat de protection sociale complémentaire et bénéficier de la participation de l'employeur, à savoir :

- Les fonctionnaires stagiaires et titulaires
- Les agents contractuels de droit public
- Les agents de droit privé (contrats aidés et apprentis)

<u>De nouvelles évolutions réglementaires attendues</u> :

Les modalités de la mise en place de la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux peuvent être amenées à évoluer afin de tenir compte du contenu de l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 en matière de Protection Sociale Complémentaire.
Toutefois, à ce jour, nous sommes tous dans l'attente de la transposition normative et réglementaire de cet accord, qui en son absence ne trouve donc pas d'application.
Celui-ci prévoit :

- un socle de garanties plus protecteur pour les agents (90 % TBI + 40 % RI)
- une participation financière de l'employeur plus importante (50 % de la cotisation)
- un moyen unique de participation pour l'employeur : la convention de participation à adhésion obligatoire des agents.

Dans l'hypothèse où cet accord serait transposé avec une adhésion obligatoire des agents à la convention de participation, il conviendrait de négocier un accord local avec les organisations syndicales représentatives.
A l'heure actuelle, en l'absence d'application de cet accord national, les employeurs publics ont ainsi plusieurs voies :

- Soit de conclure, dans le respect de la procédure, et notamment de mise en concurrence, des **<u>contrats directement avec les organismes de protection sociale complémentaire</u>**
- Soit de **<u>participer à la convention labellisée</u>** souscrite par l'agent :
 Les collectivités territoriales peuvent choisir d'apporter leur participation à des contrats dits "labellisés" souscrits par leurs agents.
- Soit de passer une **<u>convention avec le Centre de Gestion</u>** :
 Depuis le 1er janvier 2022, les Centres de Gestion doivent assumer une nouvelle compétence obligatoire et conclure des conventions de participation pour le compte des collectivités et leurs établissements publics.
 Le CDG 31 a mis en place, après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque Prévoyance. Le prestataire retenu est Alternative Courtage / Territoria Mutuelle pour la Prévoyance.
 Le coût pour la collectivité est de 31 € par agent adhérent.
 Ce montant de 31 € est un droit d'entrée acquitté une seule fois durant toute la durée de la convention de participation.
 Pour chaque nouvel agent adhérent, un montant de 31 € par risque s'applique.

Devant cette situation, et après avoir pesé les avantages et inconvénients de chaque option, après en avoir discuté en dialogue social et après l'avoir présenté en CST, la collectivité propose de retenir la labellisation pour la mise en place de la participation au risque "prévoyance" à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, chaque agent ayant souscrit un contrat et qui entre dans le cadre labellisé pourra percevoir cette participation.
Le montant de la participation, sur proposition des membres de la commission du personnel et du CST, sera différent selon la catégorie, à savoir :

- Par agent de Catégorie A : 7 € brut mensuel maximum
- Par agent de Catégorie B : 8 € brut mensuel maximum
- Par agent de Catégorie C : 10 € brut mensuel maximum

Lors de la commission du personnel, il a été demandé :

- Est-ce que la participation sera la même pour tout le monde ? Pourquoi ne faisons-nous pas de tranches ? :
 De fait, nous en avons fait. Par contre, nous avons aujourd'hui une difficulté, dans le sens où nous ne connaissons pas exactement les agents qui ont souscrit une telle assurance.

Arrivée de M. MAILHÉ Christophe à 19 h 56

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32

- Est-ce qu'une enquête a été faite ? :
 Une enquête a été faite il y a quelques années, elle date un peu, il faut la reprendre pour pouvoir ajuster. Donc, le but aujourd'hui est d'instaurer cette possibilité-là. Dans l'avenir, les montants pourront évoluer aussi en fonction de ces éléments-là.
- Y a-t-il une enveloppe ? :
 Elle sera prévue au budget 2025, au chapitre 012.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?
M. Pilet : une question sur le montant de l'enveloppe. Mais si j'ai bien compris, il n'est pas encore fixé ... Le montant de l'enveloppe ? Il n'est pas fixé encore ? Ce sera travaillé plus tard ?
Mme la Maire : le montant de l'enveloppe sera fonction du nombre d'agents concernés et de leur catégorie. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse.
Mme Bobo : ce n'est pas ce qui avait été dit à la commission. A la commission, nous n'avons pas dit que c'était un montant par rapport aux agents qui allait être demandé. C'était un montant fixe que nous avions prévu pour le démarrage. Et après, nous avions dit que suivant les adhérents qu'il y aura, nous augmenterons, ou nous n'augmenterons pas. Ce n'est pas ce qui nous a été dit à la commission du personnel.
M. Séverac : nous sommes partis d'une proposition à 7 € par agent et par mois. Donc, en multipliant le maximum, 7 x 12 x 145, ou 150, nous avons le montant maximum. Ce que nous ne savons pas, c'est si tous les agents ont souscrit à un contrat de prévoyance labellisé, qui entre donc dans la liste des organismes labellisés. Nous le verrons au fur et à mesure que les agents amèneront leur contrat. La question a été de dire que 7 € étaient le minimum possible, nous pourrions faire un effort plus important pour les catégories les moins bien loties. C'est pour cela que nous proposons 7 € pour les catégories A, il y en a 6 ou 7, 8 € pour les catégories B, il y a en a 20/30, et 10 € pour l'ensemble des catégories C. Mais pour le montant réel de ce que cela représentera, il faut que nous sachions combien d'agents sont concernés. Nous pouvons calculer le montant théorique maximum.
M. Pilet : l'enveloppe dont nous parlons, c'est le montant théorique maximum qui sera ...
M. Séverac : ... d'accord. Pascal sera à même de nous le calculer ...
Mme la Maire : ... oui, c'est facile à calculer une fois que nous saurons combien d'agents par catégories, C, B et A. Nous pourrons vous dire cela très rapidement, oui.
M. Pilet : c'est important pour la suite.
Nous voulions exprimer notre contentement sur cette avancée, et exprimer aussi notre satisfaction d'avoir été entendus, notamment sur la participation en fonction de la catégorie, en se disant que nous espérons que la participation, vu l'enjeu pour les agents, pourra être augmentée dans les années futures, en essayant de se rapprocher de ce que font les autres collectivités, et en même temps que nous puissions ouvrir le chantier de la mutuelle, qui est aussi un élément important. Pour la Prévoyance, je le redis, nous nous félicitons de cette avancée. Et nous espérons maintenant que nous allons pouvoir mettre au travail la question de la mutuelle pour les agents.
Mme Marnac : je remercie Jean-Claude d'avoir dit que nous avions obtenu cela. Moi, je suis hyper corporate parce qu'en fait c'est nous qui l'avions proposé, mais ce n'est pas grave. Le tout est que ça marche ...
Mme la Maire : ... rendons à César ce qui est à César ...

Mme Marnac : ... mais moi, je suis corporate, donc voilà ... c'est une boutade.
Du coup, les montants que vous avez réévalués pour les catégories C, c'est bien. C'est à partir du 1er janvier, donc nous allons dire qu'au premier trimestre nous aurons une idée de qui a cotisé. Et le montant que nous votons là, nous le votons annuel ? Ou nous pourrions le réévaluer ? Parce que je me dis qu'il y a peut-être des agents qui voudraient adhérer, qui en fait n'osent pas le faire parce que 10 € ne sont peut-être pas suffisants, et qui peut-être l'auraient fait si nous avions mis un peu plus. Vous voyez l'idée?
Mme la Maire : oui, nous voyons l'idée. Je crois qu'il faut être quand même conscient du fait que les agents fonsorbais, en termes de régime indemnitaire, sont plutôt bien servis par rapport à ce qu'il se passe ailleurs, et que nos moyens ne sont pas illimités. Vous avez parlé tout à l'heure des contraintes budgétaires que nous allons devoir assumer. Donc, il y a un moment où il va falloir quand même se poser des questions ; ce n'est pas open bar. Nous avons l'obligation de le faire, nous le faisons. Nous avons entendu votre demande, qui est tout à fait justifiée, de soutenir au mieux les personnels de catégorie C. Mais, nous ne ferons pas de miracle. Donc, ne nous berçons pas d'illusions sur nos capacités.
Mme Marnac : d'accord, d'où la question qu'avait posée Françoise, à savoir jusqu'à combien nous pourrions aller en termes d'accompagnement, parce que nous n'allons pas dire que c'est 7 x 150 ETP parce que c'est illusoire.
Mme la Maire : il y a l'enveloppe, mais si nous ne consommons pas toute l'enveloppe, nous n'allons pas nous forcer à la consommer ...
Mme Marnac : ... oui, justement, c'était ça ...
Mme la Maire : ... la réponse est celle-là. Nous fixons, 7, 8, 10 €, nous allons nous en tenir là.
Mme Marnac : d'accord.
M. Séverac : ce sera dans le cadre du budget 2025.
Mme la Maire : nous savons que le budget 2025 sera compliqué.
Oui, M. MAILHÉ, bonsoir.
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : bonsoir. Excusez-moi du retard. Nous ne faisons pas toujours ce que nous voulons dans la vie.
J'avais une question : que ce soit catégorie A, catégorie B ou catégorie C, la Prévoyance est un pourcentage du salaire brut que touche l'agent ? C'est ça ?
M. Séverac : la cotisation ?
M. Mailhé : oui, la cotisation. Donc avant de dire que nous faisons un chiffre, nous donnons 7, 8, 10 € par rapport au budget, il y a aussi de savoir combien payent les agents cette Prévoyance. Parce que s'ils la payent 20 € et que nous donnons 10 €, oui, ça peut être logique. Mais s'ils la payent 50 €, ce que j'ai regardé, parce que je ne suis pas bête, j'ai Internet comme tout le monde, j'ai tapé par rapport à la moyenne des salaires, ils vont payer la Prévoyance entre 50 et 70 €, avec le RI (Régime Indemnitaire), à ce moment-là, 10 € ce n'est pas assez, pour moi, pour une catégorie C. Pour les catégories B ou A, je le conçois, la différence de salaire est quand même beaucoup plus importante. Mais pour une catégorie C, le sujet est là, quel est le pourcentage de sa rémunération brute ? Si c'est 50 € à la fin, je pense que 10 € ne suffiront pas parce qu'ils ont déjà des revenus assez bien plus bas qu'une catégorie A. Si c'est 20 €, je pense que c'est logique, c'est 50 %. Donc, j'aurais bien aimé savoir la moyenne de ce que payent les agents de catégorie C, et après enlever ...
M. Séverac : ... pour connaître la moyenne de ce que payent les agents, il faut déjà savoir quels sont les agents qui ont souscrit à une telle assurance ...
M. Mailhé : ... non, pour faire une estimation, à un moment donné, il faut se jeter dans quelque chose. Quand nous faisons une estimation, c'est de la probabilité, nous n'allons pas les yeux fermés en disant que nous allons mettre 100 € et que nous allons diviser ces 100 € par 150 agents ; non, nous regardons combien ils payent et jusqu'où nous pouvons aller. C'est tout.
M. Séverac : si tu sais combien ils payent, n'hésite pas à nous le dire. Nous, nous ne le savons pas.
M. Mailhé : vous n'aviez pas fait un sondage là-dessus ?
Mme la Maire : la question n'était pas posée "combien ça vous coûte mensuellement ?". La question était "êtes-vous assurés ou ne l'êtes-vous pas ?". Je ne suis pas sûre qu'il y ait eu le détail sur le ...
La Directrice Générale des Services : nous n'avions pas demandé combien cela leur coûtait, mais effectivement plutôt qui avait déjà une Prévoyance.
Mme la Maire : pour l'instant, nous partons là-dessus ...
Mme Bobo : ... excusez-moi. Les contraintes qui vont se poser, je pense, par rapport aux agents, ce sera le contrat labellisé. Parce qu'actuellement il n'y a pas beaucoup de contrats labellisés. Donc, effectivement, nous allons nous retrouver, même si les agents ont un contrat, avec des agents qui ne pourront pas prétendre ...
Mme la Maire : ... s'il n'est pas labellisé, ils n'y prétendront pas, nous sommes d'accord ...
Mme Bobo : ... donc, ce sera très aléatoire pour eux.
M. Séverac : il y a quand même une liste ...

Mme la Maire : ... elle est conséquente la liste des assurances qui entrent dans la labellisation.
M. Séverac : cela permet à chaque agent de ne pas avoir à adhérer obligatoirement, donc de changer de contrat d'assurance avec celle qui pourrait être celle de la collectivité. Nous leur laissons la liberté de conserver leurs liens actuels.
Mme la Maire : manifestement, les organisations syndicales ont l'air satisfaites de cette proposition. Donc aujourd'hui, je vous propose de la mettre aux voix.
M. Mailhé : une dernière question : tu as répondu, Philippe, que cette indemnité était révisable ?
M. Séverac : comme toute délibération, une délibération future annule et remplace ...
M. Mailhé : ... parce qu'en fait je propose que nous fassions un sondage réel, c'est-à-dire que dans un an nous regarderons qui a adhéré, nous regarderons les indemnités. A partir de là, nous redéfinirons et rééquilibrerons sachant que le minimum est de 7 € ...
M. Séverac : ... y compris que dans un an peut intervenir la mise en œuvre de l'accord national du mois de juillet 2023.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour la protection sociale complémentaire "Prévoyance" selon les conditions ci-dessus précisées.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) *(délibération n° 2024-103)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : la modification simplifiée du PLU a été prescrite par arrêté municipal en date du 21 décembre 2023.
Le projet de modification simplifiée du PLU a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 8 avril 2024.
Les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification simplifiée du PLU sont les suivantes :

- Il convient de revoir, à la marge, les schémas de principes des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) "secteur du Collège de Cantelauze" et "Capelier", et de corriger des erreurs matérielles présentes sur ces schémas afin de permettre la réalisation de projets à l'étude sur ces terrains.
- Il convient de revoir les prescriptions du périmètre de l'OAP "Capelier" afin de pouvoir phaser l'opération prévue.
- Il convient de préciser la réglementation actuelle sur le secteur de Bidot afin de permettre la réalisation d'un projet sur les salles municipales.
- Il est nécessaire de préciser certaines dispositions, et de rectifier des erreurs d'écriture présentes sur le règlement, concernant les dispositions générales du règlement, la définition de certains éléments (emprise des voies...), l'article 8 du règlement concernant l'aspect architectural des constructions, concernant les ouvrages techniques, les clôtures, d'autres sujets divers.

Ces modifications sont nécessaires afin, notamment, de permettre des opérations visant à produire des logements, pour nous rapprocher des objectifs du Plan Local d'Habitat.
Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2024, il a été précisé les modalités de la mise à disposition du public.
Par la décision n° 2024-013097 du 29 mai 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Occitanie décide de ne pas soumettre la procédure de modification simplifiée du PLU à une évaluation environnementale.
Les PPA ont fait suite à la consultation sur le projet de modification simplifiée du PLU, à savoir :

- Absence d'avis dans les délais, équivalent à un avis favorable, pour :
 Commune de Seysses ; Préfecture Haute-Garonne, Conseil Régional Occitanie, Chambre Commerce et d'Industrie.
- Avis reçus dans les délais avec remarques ou réserves pour :
 SMTC Tisséo, Chambre d'Agriculture, SMEAT, DDT 31, CDPENAF
- Avis reçus dans les délais sans remarques pour :
 Commune de Saint-Lys, Conseil Départemental, Commune de Frouzins, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Le Muretain Agglo.

Du 19 juin au 19 juillet 2024 s'est tenue la mise à disposition du public durant laquelle :

- Le dossier de modification simplifiée et les différents avis recueillis ont été mis à disposition du public sur format papier en Mairie et sur format numérique sur le site internet de la Commune.
- Les observations du public ont pu être formulées sur un registre installé en Mairie ou adressées par courrier postal ou par messagerie électronique.
- Deux contributions ont été consignées sur le registre ou transmises par courrier postal ou électronique.

Le déroulement de la phase de mise à disposition du dossier au public, tel que présenté, qui se conclut par deux demandes de la part du public qui, après analyse, n'ont pas entrainé de modification.
Il a été pris en compte des observations émises par les services de l'État, qui ont entraîné :

- L'adaptation et la précision de quelques points du règlement écrit et des OAP
- L'ajout de quelques justifications dans la notice explicative de la modification simplifiée

Aussi, il vous est proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU.
Le projet de délibération et le dossier étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission VRD-urbanisme, les explications suivantes ont été demandées :

- OAP Capelier : concernant l'accès à la phase 2 du projet :
 Il a été répondu qu'un RDV s'est tenu avec les 2 parties, elles doivent trouver un accord. Le dessin de l'OAP indique bien la voirie vers la 2ème partie.
- Modification concernant les aspects règlementaires : concernant les espaces verts, notamment en lien avec les parkings :
 Il a été précisé qu'il était préférable de regrouper les espaces verts, plutôt que de prévoir des petits îlots, pour faciliter l'entretien par les agents municipaux après rétrocessions.

Mme la Maire : avez-vous des questions ? Vous avez eu toutes les réponses en commission urbanisme.
M. Pilet : pas de question, mais une intervention, et pour aussi expliquer notre vote. Cela nous a amené un grand débat aussi en interne. Nous voulions pointer que si, lors de l'adoption du PLU en 2020, le temps avait été pris et que ce ne soit pas adopté dans la précipitation, nous aurions pu éviter à nous retrouver à voter aujourd'hui. Et donc, cela a entraîné un surcoût en énergie, en temps, en argent, des tensions aussi chez certains habitants ; nous voyons que cette précipitation a été dommageable. Par contre, nous soulignons l'effort fait pour solutionner les conséquences de cette précipitation initiale.
Par contre, nous soulignons encore une fois le manque d'ambition en termes d'écologie et de clauses environnementales, et notamment nous facilitons encore une fois les choses aux promoteurs, notamment par rapport à tout ce qui est clauses environnementales, avec un exemple dont nous venons de parler, puis nous l'avions évoqué en commission, c'est que nous allons réduire les espaces verts sous couvert soi-disant d'entretien. Nous le redisons, nous nous répétons encore, les enjeux climatiques sont importants, sont majeurs, et devraient, il nous semble, dicter nos conduites et que cela devrait passer largement au-delà des promoteurs ; je ne m'inquiète pas pour eux. Quand je vois le nombre de promoteurs intéressés pour venir s'installer pour faire des projets à Fonsorbes, je ne suis pas du tout inquiet. Mais aussi protéger nos générations futures. Entendre dire le surcoût par rapport à l'entretien sur les conséquences que cela peut avoir, nous trouvons que ne n'est pas à la hauteur des enjeux.
Donc, nous sommes très embêtés, mais nous nous abstiendrons parce qu'il y a cette notion, nous trouvons que vous n'allez pas assez loin, pas assez fort, pas assez vite sur tout ce qui est clauses environnementales au vu de la situation dans laquelle nous sommes. Mais, nous soulignons les efforts faits pour rattraper ce qui aurait dû être évité. Nous nous abstenons en ayant ces deux points.
Nous avons entendu aussi en commission, de la part de l'Adjoint, qu'il allait y avoir un travail engagé pour revoir les questions de zonages, rouvrir certaines zones et réadapter par rapport à ce qui a été fait en 2020. Donc, nous avons aussi entendu cet engagement, ce qui semblait être une annonce, donc nous sommes aussi contents, nous espérons que cela permettra de réparer là aussi des choses, nous allons dire, qui ont été faites dans la précipitation et qui n'étaient pas forcément très pertinentes, je n'en dirai pas plus pour ce soir.
Mme la Maire : je veux juste vous répondre, M. PILET, sur les espaces verts. Je crois que vous n'avez pas lu, sans aucun doute, le retour que nous avons eu de la DDT, donc des services de l'État, qui estime que nous ne densifions pas suffisamment, qu'il n'y a pas assez de logements. Donc, si nous faisons plus de logements, soit nous montons en hauteur, c'est-à-dire que nous passons à des R+2, R+3, R+4, mais aujourd'hui notre PLU ne le permet pas sur les zones dont il est question, soit nous mettons plus de logements. Donc, nous faisons de la résistance, M. PILET, quoique vous en pensiez. Je crains qu'avec ce qui nous tombe dessus sur les modifications à venir et les visions ultérieures sur un mandat futur, nous soyons dans quelque chose d'encore plus dur en matière de logements. Vous n'êtes pas le premier à remarquer que nous manquons de logements, et ce besoin est crucial, ici à Fonsorbes, mais de manière générale en France. Le nombre de mal logés, et je ne parle même pas des personnes sans domicile fixe, les demandes de logements explosent, nous sommes dans

l'incapacité de répondre aux besoins au sens large de la population en France. Donc nous aussi, prenons notre part et offrons du logement en essayant de préserver le cadre qui est le nôtre ici à Fonsorbes, à savoir l'aspect pavillonnaire. Mais je ne sais pas si nous pourrons tenir longtemps. Les injonctions de l'État sont très claires. Lisez les documents que nous avons reçus, regardez l'avis de la DDT notamment, ...

M. Pilet : ... excusez-moi Madame, je lis tous les documents, j'ai même demandé des documents complémentaires parce qu'il en manquait dans ce qui nous a été envoyé ...

Mme la Maire : ... qui vous étaient fournis. Donc vous avez lu les retours des services de l'État sur ces OAP ?

M. Pilet : je vais finir mon propos. Je vais remercier les personnes qui nous envoient les documents quand nous les demandons, que nous avons reçus, donc nous les avons lus. Mais, nous ne parlons pas de la même chose encore une fois. Il y a la construction des logements, et il y a la préservation des zones vertes, et imposer aux promoteurs, et c'est de cela dont il s'agit dans le règlement, puisque c'est dans le règlement, des espaces verts, ou le plus possible d'espaces verts, et de surfaces non imperméabilisées ...

Mme la Maire : ... c'est bien cela, "le plus possible d'espaces verts", avec les contraintes qui nous sont imposées par ailleurs sur la nécessité de densité ...

M. Pilet : ... excusez-moi ... non, maintenant j'arrête de m'excuser, je ne sais pas pourquoi je m'excuse, vous me coupez la parole, je ne devrais pas m'excuser, je ne sais pas pourquoi ... Quand on se fait couper la parole, je ne sais pas pourquoi je m'excuse, c'est le monde à l'envers.

Donc j'y reviens, nous sommes sur le règlement, sur le règlement nous parlons des espaces verts. Je pense que cela avait été discuté, en plus nous étions tous d'accord sur le fait qu'il fallait obliger à ce qu'il y ait le plus d'espaces verts sur les surfaces qu'il restait. Et là, sous prétexte que cela va coûter cher après d'entretien, nous diminuons puisqu'il n'y aura qu'un arbre toutes les quatre places. Nous, ce que nous comprenons, c'est un arbre et puis un petit tour autour. Même ce que nous avions réussi à discuter lors de commissions précédentes, à réfléchir à des îlots d'espaces verts, etc, a été abandonné, avec l'argument qui nous était renvoyé chaque fois en commission que cela allait être : 1, compliqué pour les promoteurs, 2, un coût cher à l'entretien. Nous, nous répondons autre chose, que nous avons un avenir ; je pense que vous voyez tout ce qu'il se passe sur notre planète avec les conséquences, et nous devons tous participer à lutter contre ce réchauffement climatique, et cela passe par toute une série d'actions, des petites aux plus grandes. Là, ce sont des petites. Le marqueur, vous n'avez pas choisi de le retenir. Après, il y a un autre sujet, la construction de logements. Mais, c'est un autre sujet. Et cela n'empêche pas de densifier, mais de créer des espaces verts ...

Mme la Maire : ... c'est au détriment de la consommation de l'espace ...

M. Pilet : ... excusez-moi, ...

M. Séverac : ... ce n'est pas ce qui a été dit par M. BRIANTAIS, excusez-moi.

M. Pilet : pardon ?

M. Séverac : il n'a pas parlé de réduire les espaces verts. Il a dit de les regrouper, ce n'est pas la même chose.

M. Pilet : tel que c'est écrit, tel que c'est formulé, c'est un arbre toutes les quatre places.

M. Briantais : c'est la façon d'imposer l'implantation des arbres. Mais le coefficient d'espaces verts n'a pas été du tout touché. De toute façon, nous n'avions même pas le droit de le faire dans la modification simplifiée.

M. Pilet : nous, l'analyse que nous faisons, et cela a été vendu ainsi, on nous l'a expliqué comme cela, et je pense que j'y suis revenu et j'ai dit à plusieurs reprises que nous ne partagions pas ce même intérêt des promoteurs, que nous défendions un autre intérêt. Nous avons bien compris, dans les règlements, qu'il y aura un regroupement, un rétrécissement, nous pourrons le reprendre parce que je pense que je suis assez clair ...

M. Briantais : ... au niveau du pourcentage d'espaces verts, nous ne changeons rien du tout. Il y aura toujours autant d'endroits avec ...

M. Pilet : ... malheureusement, je pense que nous le verrons sur place quand cela se fera, il y aura beaucoup moins d'espaces verts que prévu entre les places. Vous prenez l'ancien règlement, vous voyez le nouveau, c'est assez clair et limpide.

Après, il y a un problème ...

M. Séverac : ... c'est votre interprétation, mais ce n'est pas ce qui est dit dans la modification. Je suis désolé, mais, la question n'est pas "on réduit le pourcentage d'espaces verts ou la surface d'espaces verts". Nous les regroupons pour faciliter l'entretien, c'est autre chose.

M. Pilet : attention, nous parlons aussi des parkings, c'est autour des places de parkings. Parce qu'après, il y a toute la notion d'espaces verts, je pense que c'est assez clair. Mais là-dessus, je pense que ne nous serons jamais d'accord parce que vous regardez les choses du côté des promoteurs, nous, nous ne regardons pas les choses du côté des promoteurs ; donc, nous ne serons jamais d'accord.

Mme la Maire : nous, nous regardons l'intérêt des gens qui vont venir habiter là et qui seront contents d'avoir du logement, du logement qualitatif à côté d'un petit bois, à côté des équipements collectifs : école, collège et gymnase.

M. Pilet : si cela avait été ça, en 2020 nous aurions regardé de combler les dents creuses d'abord, de regarder les terrains qu'il fallait ouvrir à l'urbanisation qui étaient proches pour permettre de créer du bien aménagé. Mais ce n'est pas ça qui a été choisi et ce qui a été fait. Mais là-dessus, encore une fois, nous ne serons jamais d'accord.
Mme la Maire : nous sommes d'accord, nous ne serons jamais d'accord.
M. Mailhé : je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Ce que je remarque, c'est qu'il aura fallu deux modifications de PLU pour corriger le PLU de 2020 contre lequel, ceux qui étaient déjà au Conseil Municipal se souviennent, je m'étais très fortement battu parce qu'il y avait des erreurs, que ce soit sur le coefficient de Biotope par surface, que ce soit sur les dents creuses à bâtir que nous avions oubliées, et que ce soit sur ces règlements que nous avions relevés sur une place de parking pour un studio et une place de parking pour un T4 ; il y avait plein d'incohérences que nous avions relevées et ce que je remarque, c'est que malheureusement il aura fallu deux tiers de mandat et deux modifications de PLU pour arriver à les corriger. Nous allons le voter parce que nous l'aurons corrigé. Il en manquera, il y en a encore, parce que je me dis que si, par exemple nous avions travaillé sur les dents creuses en 2020, nous n'impacterions pas l'ENAF (Espace Naturel, Agricole ou Forestier) de 2025 que nous allons faire, puisque nous l'aurions déjà fait. Donc, nous l'avons oublié, et maintenant, parce que c'est la Loi Climat et Résilience, il va falloir travailler sur le centre-ville, les dents creuses, et débloquer des terrains. Si nous l'aurions fait en 2020, nous n'aurions pas à le faire maintenant, et nous pourrions justement débloquer de plus grands terrains et avoir ces îlots de fraîcheur que demande Jean-Claude sur les nouvelles OAP que nous allons faire. Alors, ...
Mme la Maire : ... pourquoi n'avons-nous pas débloqué en 2020 ? Nous n'avons pas débloqué en 2020 parce que nous ne voulions pas subir la continuité de la croissance démographique de la ville qui avait été la nôtre ...
M. Mailhé : ... la Loi date de 2020. Alors, en bons politiciens que nous sommes, parce que nous faisons de la politique, au sens propre, c'est-à-dire gestion d'une ville par rapport à un règlement et une Loi, nous savions que nous allions avoir une imposition d'un taux de logements sociaux, d'un taux de constructions, nous le savions tout cela déjà, puisque nous en avions parlé le 30 janvier 2020. Reprenez le procès-verbal, et je pense que ceux qui sont là savent comment je me suis battu pour justement au moins en débloquer deux en plein centre-ville et nous allons devoir le faire, ou alors travailler sur des projets, et nous allons nous impacter ces ENAF maintenant, alors qu'en 2020 la Loi de l'ENAF, les 100 ha que nous aurons sur l'Agglo, c'est à partir de 2024. Nous l'aurions déjà fait, et nous n'en parlerions plus ...
Mme la Maire : ... nous nous serions fait reprocher le fait d'ouvrir et de permettre ...
M. Mailhé : ... c'est politiquement ...
Mme la Maire : ... à des aménageurs de continuer à venir s'installer sur Fonsorbes et à densifier ...
M. Mailhé : ... politiquement, toi, à la veille des élections tu te serais fait reprocher ; ce n'est pas "on", ce n'est pas "nous" ...
Mme la Maire : ... eh bien voilà, donc
M. Mailhé : ... donc dis-le, nous en venons ...
Mme la Maire : ... notre engagement, de "Fonsorbes Citoyenneté", était très clair lorsque nous sommes arrivés en 2014, et je pense que nous l'avons tenu, à savoir limiter la croissance démographique de la ville qui avait été délirante entre 1990 et 2000 ...
M. Mailhé : ... nous en venons à cette histoire politique, c'était les élections, ...
Mme la Maire : ... mais bien-sûr que c'était un choix politique ...
M. Mailhé : ... il fallait aller vite, et maintenant que nous le traînons, il faudra expliquer aux Fonsorbais pourquoi nous avons payé 10 000 € ou 14 000 € la première modification, et je ne sais pas combien celle-là. Il faudra expliquer aux Fonsorbais pourquoi nous ne l'avons pas fait avant, parce que vous aviez promis de ne pas augmenter la population ; tout en sachant que la Loi allait nous imposer d'augmenter la population. Nous le savions déjà en 2020. Cela fait longtemps que l'on nous dit que Fonsorbes, et c'est classé, vous avez le schéma de cohérence, vous avez le développement territorial qui le disent, arrivera à 15 000 habitants. Il faut être franc avec les citoyens et le leur dire ...
Mme la Maire : ... pour l'instant, nous n'y sommes pas ...
M. Mailhé : ... c'est un objectif de répartition de la population sur la Haute-Garonne. Il faut être cohérent, et il faut le dire. Point.
Mme la Maire : mais moi je n'annonce pas ce chiffre-là. Sur la décennie qui vient, nous n'y arriverons pas aux 15 000 habitants d'ici 2030 ...
M. Mailhé : ... nous n'y arriverons pas, mais ...
Mme la Maire : ... mais c'est aussi un choix. Tout le monde le sait autour de cette table, nous avons été la commune ...
M. Mailhé : ... je finis A un moment donné, il faut accepter de dire que vous avez voulu aller vite ...

Mme la Maire : ... non ...
M. Mailhé : ... avec toutes ces erreurs du PLU ...
Mme la Maire : ... non ...
M. Mailhé : ... parce qu'il y avait les élections. C'est tout ...
Mme la Maire : ... non ...
M. Mailhé : ... je l'entends. J'aurais fait pareil peut-être ...
Mme la Maire : ... mais parce qu'il y avait les élections, c'était une promesse que nous avions faite aux Fonsorbais. Nous avons tenu les promesses et les engagements qui étaient les nôtres. Nous avons limité l'accroissement de la population sur Fonsorbes.
M. Mailhé : je me réjouis qu'enfin, et je l'ai dit à Paul, nous ayons fini, clôturé ce PLU. Finalement, là, nous sommes en train de clôturer le PLU de 2020, sur deux modifications. Je m'en réjouis. Nous allons le voter parce que nous le finissons. Il y avait encore des petites erreurs, mais à un moment donné, il faut avancer, il faut aller plus loin. Et je me réjouis aussi de ce que nous a dit Paul, ce que je demande depuis ... combien ? je pense depuis la première modification du PLU...
M. Briantais : du groupe, d'après ce que j'ai compris, c'est le groupe ...
M. Mailhé : ... oui, du groupe, mais c'est moi le porte-parole ...
Mme Marnac : ... là, c'est corporate ...
M. Mailhé : ... bien vu Paul ...
Mme Marnac : ... personne n'a rien compris, mais je le dirai après ...
M. Mailhé : ... je me réjouis d'une réouverture d'une modification de droit commun de ce nouveau PLU. Mais, croyez-moi, je vais le suivre de près.
Mme la Maire : elle est annoncée depuis un moment cette modification de droit commun.
M. Mailhé : elle est annoncée depuis un an, mais nous n'avons rien vu encore.
Mme la Maire : les services y travaillent ...
M. Mailhé : ... nous n'en avons pas parlé en Conseil, mais je pense que c'est la première fois que nous parlons en Conseil d'une ouverture de modification de droit commun, c'est la première fois que nous le disons officiellement en Conseil.
Mme la Maire : j'ai des doutes parce que tu reviens sur le sujet ...
M. Mailhé : ... c'est la première fois.
M. Briantais : j'avais déjà apporté des réponses à cette demande, soit de modification, soit de révision. En fait, nous nous posions la question de savoir quel était le plus judicieux, modification ou révision. Donc, l'arbitrage a été fait, maintenant nous savons que nous allons faire une modification ...
M. Mailhé : ... l'arbitrage, c'est par rapport à ce que nous disent tous les organismes ...
M. Briantais et M. Mailhé *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Mailhé : donc, je me réjouis de cette réouverture, que j'appelle de tous mes vœux depuis 2021, elle arrivera en 2025. Entre-temps, j'ai vu passer à l'Agglo les PLU de Pinsaguel, de Muret, enfin, nous sommes 26 communes, nous avons dû en voir passer une vingtaine. Donc, nous serons peut-être la 21ème, mais je m'en réjouis. Et je vous appuierai, et si vous le voulez, je vous aiderai à créer ce PLU, et à faire un PLU où nous, nous aurons notre avis à donner, et nous allons le donner, suivant la Loi, comme je parlais des dents creuses, je parlais du développement économique, et je parle aussi de la création de logements parce que nous sommes loin, et il faudra aussi réfléchir sur la hauteur des bâtiments à un moment donné parce que nous ne pouvons pas restés comme ça aussi, avec un PLU qui bloque tout, et avec une Loi qui nous oblige à densifier les centres-villes. Donc tout cela sera à étudier, je ne dis pas que je le sais, mais je suis prêt à travailler sur ce PLU et à le faire avancer.
M. Briantais : j'avais une petite précision à apporter quand même par rapport aux sommes dépensées, qui sont relativement minimes, de 10 000 € ou 15 000 €, au regard des efforts qu'il aurait fallu faire en ouvrant les zones sur l'ensemble des réseaux. Parce que sur Fonsorbes, la croissance a été telle que sur certains endroits les réseaux ne seront pas du tout au niveau, ce qui était à compter en millions d'euros. Donc, il faut quand même mettre les choses en parallèle. Même si nous avons pris un peu de retard, cela nous permet quand même de nous laisser le temps de financer les travaux nécessaires.
Mme la Maire : donc, je vous propose de mettre aux voix la modification simplifiée ...
M. Pilet : ... excusez-moi, je veux juste rebondir sur ce qu'a dit M. BRIANTAIS, ...
Mme la Maire : ... ça va, M. PILET.
M. Pilet : je veux juste rebondir sur ce qu'a dit M. BRIANTAIS,
Mme la Maire : ... rebondissez.
M. Pilet : je pense que cela fait partie du travail de prévisions, de construction. Ce n'est pas parce que nous disons que nous allons ouvrir là, en même temps nous allons essayer de voir les équipements qu'il faut et nous allons justement en tenir compte pour le prévoir financièrement. Donc je dis qu'au contraire il aurait fallu

poser et arriver à discuter de tout cela en 2020 et avant. La précipitation par rapport aux élections, pour moi, nous coûte cher sur plein d'aspects. Et je vais redire ce que j'ai dit à la fin de la commission, la satisfaction sur les propos que vous avez apportés, notamment sur la suite et le travail sur le zonage, etc, où nous nous retrouvions. Donc, je réitère au nom du groupe l'accord et la satisfaction des propos que vous avez tenus, qui font état à ce que nous disions aussi depuis 2020 et que nous voyons qu'il peut y avoir des choses communes. Donc, je l'ai dit, vous étiez même étonnés que j'exprime ma satisfaction, donc je le ...
M. Briantais : ... plus qu'étonnés, inquiets ...
M. Pilet : ... et même inquiets, j'ai même dit "houlà, votre groupe va vous tomber dessus, j'espère pas". Je trouve que c'était intéressant, je le redis, et j'en fais part. Et donc, cela prouve quand même, contrairement à ce qui a été dit en début, quand tous les ingrédients sont mis, posés comme ça, qu'un travail est possible.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée du PLU.

VOTE		
	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)*

11 - TRAVAUX DU SDEHG - RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN DES MOUNDINATS *(délibération n° 2024-104)*

Mme la Maire : je suppose que vous avez vu tous les détails techniques. Donc, il est nécessaire de renforcer l'éclairage du chemin des Moundinats. Je vous passe les détails. Vous les avez lus, ou je les lis ?
Les travaux concernent donc l'intégralité du chemin des Moundinats, depuis l'entrée du chemin Bénech.
Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation au financière. Le total des travaux s'élève à 55 000 €, et l'estimation de la part restant à la charge de la commune est de 24 460 €.
Est-ce que vous avez une question sur le sujet ou pas ?
M. Pilet : une précision puisque nous l'avions abordé en commission, c'est la continuité depuis le rond-point du chemin Bénech jusqu'au fond du chemin des Moundinats ; parce que sur les plans, le chemin des Moundinats fait une bifurcation. Donc, c'est la continuité, c'est bien marqué sur tous les documents que nous avons étudiés, puisque là c'est encore marqué, sur le chemin des Moundinats, c'est sur une partie qui est la continuité du chemin Bénech ...
Mme la Maire : ... jusqu'au chemin des lycéens.
M. Pilet : oui. Mais comme il y a une partie à droite, je le précise puisque visiblement, nous en avons parlé en commission d'urbanisme, ce n'était pas clair pour tout le monde.
Et l'autre chose : nous sommes bien d'accord que le réseau d'éclairage sera un réseau enterré ? C'est ce que nous avions dit en commission. C'est clairement explicité sur le point d'après, mais là, ce n'est pas clairement explicité.
Mme la Maire : je ne peux pas vous répondre, M. GAUTHIER n'est pas là, je ne sais pas ... je n'ai pas la réponse.
Mme Beaufort, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : si je me souviens bien, nous ne pouvions pas mettre du solaire à cause du feuillage ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas du solaire ...
Mme Beaufort : ... c'est pour cela que nous passions par un réseau enfoui ...
Mme la Maire : ... il a répondu à cette question, Jean GAUTHIER ?
Mme Beaufort : oui ...
Mme la Maire, Mme Beaufort et M. Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... en commission, c'était enfoui.
Mme la Maire : d'accord. Donc, si vous avez eu la réponse en commission ...
M. Pilet : ... oui, mais ce n'est pas marqué.
Mme la Maire : donc je vous propose de nous engager pour une somme estimée de 24 460 €

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du SDEHG tel que présenté ci-dessus, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - TRAVAUX DU SDEHG - DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA GARE *(délibération n° 2024-105)*

Mme la Maire : c'est en lien avec la réalisation du bassin de rétention, en sachant que nous avons, ce que je vais considérer comme étant une mauvaise nouvelle, à savoir : la DDT a demandé une nouvelle enquête publique qui va s'ouvrir incessamment sous peu, je crois que ce sera à la fin du mois, du 26 octobre jusqu'à la fin du mois de novembre. Donc, cela veut dire que les travaux sont décalés d'un an puisque nous n'allons pas aller creuser un bassin de rétention en période hivernale du fait que la nappe phréatique est très haute. Donc, les travaux qui devaient commencer là sont décalés à septembre, octobre 2025.
M. Pilet : le motif de cette nouvelle demande ?
Mme Marnac : oui, pourquoi ?
Mme la Maire : il semblerait qu'il y ait des modifications à minima du mode de fonctionnement du bassin. C'est une histoire technique, mais anecdotique. Simplement le fait que cette modification ait été proposée par RÉSEAU 31 génère une nouvelle enquête publique, alors que nous sommes toujours sur le même type de bassin, à savoir un bassin qui ne se remplira que sur des épisodes orageux ou pluvieux très importants, et qui se videra dans les 24 ou 48 heures qui suivent, avec toujours le fait que nous pourrons continuer à jouer au foot, à courir et à promener son chien lorsque le bassin se sera vidé.
M. Pilet : une étude avait été faite.
Mme la Maire : oui, mais ...
M. Pilet : ... l'étude avait été faite sur ce qui était prévu comme bassin de rétention ...
Mme la Maire : ... je sais bien, M. PILET. J'ai appris cela ce matin, je suis aussi surprise que vous. Donc, ...
M. Pilet : ... c'est pour ça, la raison doit être quand même autre que ce point de détail dont vous parlez ...
M. Briantais : ... la raison a été expliquée par RÉSEAU 31, qui pilote tout cela. Ils ont été obligés, en fonction de qu'ils ont trouvé, des problématiques qu'ils avaient à traiter, de changer le dispositif de passage de l'eau dans le bassin. Cela les a donc obligés à modifier le dossier qui avait été déposé, ce qui a en fait entraîné de la part de la DDT de dire "vous refaites une étude". Tout simplement.
Mme la Maire : "vous refaites une enquête publique".
Mme Marnac : cela veut dire qu'en fait ce ne sera plus un bassin d'orages avec un exutoire ...
Mme la Maire : ... si, le résultat sera le même.
M. Briantais : c'est exactement la même fonction. En fait, c'est la solution technique adoptée qui fait qu'ils modifient le dossier. Donc, ils relancent une enquête.
Mme Marnac : nous sommes d'accord, ça va en débit de fuites ...
M. Briantais : ... oui, tout à fait ...
Mme Marnac : ... à l'extrémité, via le réseau ?
Mme la Maire : oui ...
Mme Marnac : ... cela n'a pas changé ? ...
Mme la Maire : ... non, cela n'a pas changé ...
M. Briantais : ... rien ne change en fait ...
Mme la Maire : ... c'est pour cela que je vous dis que pour nous c'est anecdotique, mais qui a des conséquences graves dans le sens où nous repartons sur un an. Et il faut espérer qu'il n'y aura pas d'orages majeurs, des pluies importantes, et que les habitants des Boulbènes ne se retrouveront pas dans le courant de l'année avec de l'eau à la porte de leur maison.
M. Briantais : ce que nous pouvons dire, c'est qu'au niveau de RÉSEAU 31, il y a eu un précédent malheureux, c'est Plaisance du Touch, où ils se sont retrouvés avec des modifications énormes à réaliser sur le bassin fait au niveau des terrains de sport. Je pense que maintenant la DDT se méfie des dossiers déposés par RÉSEAU 31, tout simplement. C'est la seule explication que je vois.
Mme la Maire : toujours est-il, nous sommes victimes, et pourraient potentiellement l'être ceux qui habitent en contre-bas, qui peuvent se retrouver avec de l'eau chez eux.
Néanmoins, il y a les travaux du SDEHG au nécessaire dévoiement, pour un montant total de 9 867 €, et une part communale de 4 379 €.
Mme Marnac : juste pour être sûre : les effacements de réseaux qui sont prévus là intègrent bien la future piste cyclable ?
Mme la Maire : cela ne change rien, nous restons sur les mêmes dimensions de bassin. Donc, cela ne pose pas de problème, cela ne changera rien.
Mme Marnac : non, je ne parle pas du bassin. Je parle des effacements des réseaux.
M. Briantais : c'est fait en collaboration avec le Muretain Agglo ... la piste doit passer là ...
Mme Marnac : ... oui voilà. Donc cela veut dire que ce que nous effaçons et ce que nous remettons ailleurs ...
M. Briantais : ... cela incombe des évolutions futures de la voie ...

Mme Marnac : ... mais cela n'impactera pas le tracé ...
M. Briantais : ... non, pas du tout ...
Mme Marnac : ... et les travaux de la piste cyclable future ?
M. Briantais : non, pas du tout.
Mme Marnac : d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du SDEHG tel que présenté ci-dessus, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - ACQUISITION DE PARCELLES SISES CHEMIN BÉNECH *(délibération n° 2024-106)*

Mme la Maire : il s'agit d'une régularisation.
M. Briantais : il vous est proposé de procéder à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées BP 147, BP 163, BP 164, BP 161, BP 65, BP 66 et BP 159.
Cette acquisition permettrait de réaliser un aménagement qualitatif de cette portion de rue : réduire la vitesse des usagers, créer un cheminement piétons accessible aux personnes à mobilité réduite, créer une liaison cyclable entre la RD 632 et le chemin de Moundinats, paysager ce chemin et créer une gestion pluviale adaptée sur la base du réseau réalisé par RÉSEAU 31.
Cette acquisition a été validée par acceptation de tous les propriétaires.
L'ensemble de ces parcelles, qui ont fait l'objet d'un découpage, serait ainsi classé dans le domaine public de la commune, à savoir :

PARCELLES	SUPERFICIE (m²)
BP 204	68
BP 205	7
BP 209	20
BP 213	24
BP 215	2
BP 201	41
BP 202	42
BP 207	14
BP 211	22
TOTAL	**240**

Ces parcelles seraient rétrocédées à l'euro symbolique ; la Mairie prendrait à sa charge les frais notariés.
Le projet de délibération et le plan étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission VRD-urbanisme, il a été demandé des explications concernant un décrochage au niveau des propriétés privées : des explications ont été données concernant la circulation piétons-cycles en raison du décroché au niveau des propriétés privées. Le plan du projet sera communiqué.
Je ne sais pas si vous avez reçu ...
Mme Marnac : ... pardon ? Parce que là, cela me concerne. Quand vous me dites que vous avez répondu, je veux bien, mais vous nous aviez dit que vous nous donneriez un plan côté de l'endroit où nous avions ce décroché pour être sûrs que le passage soit bien garanti pour les cycles et les piétons.
M. Briantais : je suis entièrement d'accord, j'espère que nous vous communiquerons ce plan.
Mme Marnac : ce n'est pas exactement ce que vous venez de dire il y a 4 minutes.
M. Briantais : là, c'est ce que je viens de lire.
Mme la Maire : c'est pour cela que je vous interrogeais hors micro, est-ce que nous vous l'avons fait passer ?
...
Mme la Maire : donc, nous vous le ferons passer, un plan côté.
Donc, nous régularisons une situation puisque les travaux sont en cours sur ce foncier-là.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une partie des parcelles ci-dessus détaillées à l'euro symbolique et de les intégrer au domaine public.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : des petits bouts de terrains comme ceux-là, il y en a un peu partout sur la commune.

14 - LE MURETAIN AGGLO - RÉVISION LIBRE N° 1 DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) 2024 *(délibération n° 2024-107)*

M. Rivier : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté, lors de sa séance du 9 avril 2024, la révision libre n° 1 de l'AC d'investissements 2024 pour les communes, concernant le bilan voirie de 2023 et le bilan voirie 2024 prévisionnel (50 %).
Pour la commune de Fonsorbes, il est prévu une AC d'investissement 2024 d'un montant total de 231 426,00 €, soit concernant le bilan voirie de 2023 un montant de 31 919 € et pour le bilan voirie 2024 prévisionnel (50 %) un montant de 199 507 €.
Ces montants doivent être validés par délibération concordante du Conseil Municipal. Ils sont prévus au budget investissements 2024.
Pour rappel, lors de la commission des finances du 26 juin 2024 et du Conseil Municipal du 4 juillet 2024, il avait été acté que ce point ne serait voté que lorsque le Muretain Agglo aura statué sur le basculement de l'AC voirie, qui est aujourd'hui payé en fonctionnement, vers l'investissement. C'est aujourd'hui le cas, et cela fait donc partie du changement de mode de financement de voirie et de la révision libre n° 2 de l'AC 2024 ; ce sont donc les 2 points qui suivent.
Aussi, il vous est proposé de valider ces montants, et donc d'adopter une délibération concordante avec celle du Muretain Agglo.
Le projet de délibération et la délibération du Muretain Agglo étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : la bonne nouvelle, effectivement, c'est que nous allons pouvoir payer une partie des travaux voirie, non plus en fonctionnement, mais en investissements. Il est vrai que cela va soulager notre budget.
M. Rivier : c'est le point suivant.
Mme la Maire : c'est le point suivant, mais nous en parlons aussi là "bilan voirie 2023" ...
M. Rivier : ... nous continuons, donc "mode de financement de la compétence "création, aménagement et entretien de la voirie ...
Mme la Maire : ... oui, mais il en est question là aussi par rapport au changement de mode de financement de la voirie. Donc, je rebondissais là-dessus, en disant que c'était une bonne nouvelle.
Donc, si vous êtes d'accord, nous mettons aux voix la révision libre n° 1 de notre AC.
...
Mme la Maire : non, il faut la voter. Nous ne l'avons jamais votée celle-là. Nous avions temporisé puisque nous attendions la décision officielle du Muretain Agglo.
M. Rivier : il faut que nous ayons une délibération concordante.
M. Séverac : non seulement il faut la voter, mais il faut qu'elle soit concordante avec celle du Muretain Agglo pour qu'elle puisse entrer en vigueur, les montants ayant été vérifiés largement par nos services. Cela correspond à ce que nous leur devons en termes de voirie.
M. Pilet : nous voulions avoir une pensée pour Mme C. K., qui a été la première à se lancer dans cette demande de modification. Nous avions acquiescé à l'époque, c'est vrai que c'était pertinent. Donc, aujourd'hui, nous nous en félicitons et nous voulions quand même lui rendre hommage parce qu'elle a été la première, je pense, à mettre en chantier ce dossier.
Mme la Maire : c'est dommage que vous n'ayez pas voté les budgets qu'elle vous avait proposés à ce moment-là. Donc, vous n'étiez pas tout à fait sur la même longueur d'ondes manifestement.
M. Pilet : nous parlons d'un point qui est l'AC et le financement de la voirie en fonctionnement, en investissements, pas du budget de la commune. Il est malheureux que sur l'ensemble des dossiers vous fassiez des digressions, et que vous nous emmeniez à partir sur autre chose. Après, vous allez dire que c'est nous. Essayez de rester sur les points de l'ordre du jour.
Mme la Maire : c'est gentil de me le rappeler, M. PILET. Donc, ...
M. Pilet : ... si vous voulez, nous reparlons des budgets, parce que là, il n'y a pas de problème.
Mme la Maire : les Fonsorbais nous remercient d'avoir récupérer la situation financière de la commune.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la révision libre n° 1 de l'AC Investissement 2024 d'un montant total de 231 426 €.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO - NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE "CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE" *(délibération n° 2024-108)*

M. Rivier : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté, lors de sa séance du 24 septembre 2024, le nouveau mode de financement de la compétence "création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire", à savoir :

- La partie fonctionnement reste financée par l'Attribution de Compensation (AC) de fonctionnement, et le montant est ajusté et évolutif en fonction du reste à charge en fonctionnement lors des 3 dernières années glissantes. La retenue d'AC fonctionnement au titre du droit de tirage investissement sera donc supprimée. Pour la commune de Fonsorbes, le droit de tirage fonctionnement passe de 141 144 € à 163 921 €.
- Jusqu'à présent, la partie investissement était financée dans l'AC de fonctionnement. Il est proposé de financer l'investissement dans l'AC d'investissement. Cette AC investissement est composée :
 - D'un droit de tirage évolutif basé sur 33 % du reste à charge en investissement lors des 3 dernières années glissantes.
 - D'une "avance" sur les travaux prévus en année N, si gros travaux établis en concertation avec les communes.
 - De 50 % du bilan prévisionnel de la commune.

 Le droit de tirage investissement passe de 200 000 € à 365 717 €.

Ce nouveau mode de financement de la compétence "création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire" doit être validé par délibération concordante du Conseil Municipal.
Aussi, il vous est proposé de valider ce nouveau mode de financement, et donc d'adopter une délibération concordante avec celle du Muretain Agglo.
Mme la Maire : il n'y a pas eu de question à la commission des finances. Vous avez tous compris comment cela fonctionnait.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider le nouveau mode de financement de la compétence "création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire", et de fixer le droit de tirage fonctionnement pour l'année 2024 à 163 921 € et le droit de tirage investissement pour l'année 2024 à 365 717 €.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - LE MURETAIN AGGLO - RÉVISION LIBRE N° 2 DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) 2024 *(délibération n° 2024-109)*

M. Rivier : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté, lors de sa séance du 24 septembre 2024, la révision libre n° 2 de l'Attribution de Compensation (AC) de fonctionnement 2024 pour les communes. Les modifications proposées sont :

- L'application des nouveaux droits de tirage pour le financement de la compétence voirie suite à la refonte du mécanisme de financement de cette compétence présenté à l'occasion de la Conférence des Maires Élargie du 17 septembre 2024 et proposé au Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 : baisse de 177 193 € pour la commune de Fonsorbes.
- La diminution du prélèvement d'AC opéré jusqu'alors pour rembourser de la dette transférée (cette dette étant échue) : baisse de 7 380 € pour la commune de Fonsorbes.

- La mise en application pour l'année 2024 des effets du Pacte Fiscal et Financier 2024-2027 : pour la commune de Fonsorbes, cela correspond au renvoi de la compétence AGV (Accueil des Gens du Voyage) afin de pallier les disparités de fonctionnement entre les communes du Muretain Agglo : augmentation de 3 794 € pour la commune de Fonsorbes.

Ces montants doivent être validés par délibération concordante du Conseil Municipal. Ils sont prévus au budget fonctionnement 2024.
Aussi, il vous est proposé de valider ces montants, d'approuver le pacte financier et fiscal 2024-2027, et donc d'adopter une délibération concordante avec celle du Muretain Agglo.
Cette deuxième révision libre nous permet d'aborder les deux sujets suivants :

- Durant l'été, les services de l'État nous ont signifié, pour la première fois, le bénéfice du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Cette enveloppe partagée communes / Agglo, non intégrée dans les projections financières, peut être modulée pour la part communale de plus ou moins 30 % par le Conseil Communautaire. Une proposition d'architecture politico-économique de ce nouveau pacte a été débattue en Bureau du 10 septembre, puis en Conférence des Maires élargie du 17 septembre, permettant de réunir un large assentiment des Élus présents sur les critères proposés : le crédit aux communes de la partie communale du FPIC, au montant de droit commun non modulée (100 %). Le reversement pour la ville de Fonsorbes est de 177 408 €.
- Lors du Bureau du 10 septembre, puis en Conférence des Maires élargie du 17 septembre, il a été acté l'intégration de la DSC pour une enveloppe avoisinant 1 M€ en fonction de quatre critères :
 - Pour 40 % : revenu et potentiel fiscal
 - Pour 15 % : la population, avec un effort particulier pour les petites communes (20 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants)
 - Pour 15 % : le logement social (allocations APL)
 - Pour 30 % : la prise en compte de l'apport de richesse à l'agglomération.

Mme BRUN Véronique donne procuration à Mme CALVO Marie-Louise et quitte la séance à 20 h 47

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32

Mme la Maire : à ces critères, il convient d'ajouter la compensation des pertes de dotation pour les petites communes, ce qui porte la DSC 2024 à un montant total de 1 045 601 €. Donc, le reversement pour la ville de Fonsorbes est de 86 246 € contre 77 213 € en 2023.
Vous avez remarqué que pour ce qui concerne les critères retenus, un critère est apparu, qui est important, celui de la prise en compte de l'apport de la richesse à l'agglomération. L'objectif, au travers de la DSC, est de faire un geste vers les communes qui apportent, notamment par le biais de la fiscalité économique, des sommes importantes à l'agglo.
Donc, la bonne nouvelle est le FPIC effectivement, que personne n'attendait. Nous l'avons appris au cours de l'été, donc nous sommes restés sur le droit commun, à savoir que nous n'avons pas touché les montants évoqués pour chacune des communes de l'Agglo. Donc, toucher ce fonds de péréquation montre que l'agglo n'est pas riche, nous ne pouvons pas dire qu'elle est pauvre, donc elle entre dans les critères qui ont permis à nous tous d'en bénéficier. Nous savons qu'à priori nous devrions l'avoir pour 3 ans, pas forcément sur cette somme-là, nous pouvons rester sur une somme identique à celle qui est annoncée, ou bien n'avoir l'année prochaine, à minima, que 90 % de la somme qui nous a été annoncée là. Effectivement, s'agissant de classements entre EPCI et collectivités, si la commune de Fonsorbes devient plus riche ou que d'autres communes deviennent plus pauvres, ce sont elles qui en bénéficieront et pas nous. Nous perdrons donc du FPIC sur les 2 ans à venir.
M. Séverac : cette garantie sur 3 ans de la possible sortie du FPIC est sous réserve que la Loi de Finances ne vienne pas l'annuler, ce qui est toujours possible puisque cela a été introduit dans une Loi de Finances, je crois l'an dernier ou l'année d'avant. Vu le contexte, il faudra être très vigilent là-dessus.
Sur le pacte fiscal et financier, c'est vrai que le travail a été fait. Il y avait dans le précédent pacte une clause de revoyure, c'était donc normal que nous le revoyions et que nous en rediscutions, ce qui permet effectivement d'arriver à une solution positive pour beaucoup ou pour toutes les communes. Effectivement, cette dotation du FPIC permet de majorer aussi la DSC puisqu'il y a plus d'argent disponible à reverser par le biais de ce pacte financier.
Il y a quand même un point qui nous gêne toujours, même si nous avons voté pour l'adoption de ce pacte fiscal, comme Portet, comme d'ailleurs presque une grande majorité des communes, à savoir que le pacte fiscal considère que l'attribution des communes à la compétence "enfance-petite enfance-famille" est portée à hauteur de 33 % pour toutes les communes qui étaient en-dessous de cette participation-là, mais maintient un maximum de 72 % pour la contribution de Fonsorbes à ce service-là. Étant donné que nos collègues des communes qui passent à 33 % ont fondé un club des 33 %, nous leur avons dit que nous souhaitions intégrer

ce dernier le plus vite possible. Pourquoi maintient-on Fonsorbes à 72 % ? Et pourquoi ne décrit-on pas une trajectoire de rapprochement entre les deux ? Nous sommes d'accord pour 33 %, mais si c'est 34 % ou plus, pourquoi pas. Or, cela n'a toujours pas bougé, ce qui représente quand même annuellement des sommes conséquentes, aux alentours de 200 000 €, c'est le delta. Le Président s'était engagé pour qu'en 2 ans, ou 3, il y ait une forme de rattrapage, de l'ordre de 50 000 € par an, sur lesquels nous n'avons pas encore eu satisfaction. C'est vrai qu'il y a la discussion sur le pacte fiscal qui régit l'ensemble des communes, mais il y a la manière dont on traite Fonsorbes qui doit être plus juste et adaptée à la réalité ...

Mme la Maire : ... les 200 000 €, pardon Philippe de te couper, auxquels tu fais allusion, c'est juste le delta entre la participation qui était la nôtre, de 80 %, pour la ramener à 72,5 %. En fait, notre participation annuelle au travers de notre AC est largement, largement au-delà, elle représente une très grosse partie de celle-ci. C'est lié au fait que nous soyons entrés en intercommunalité très tardivement et que les autres communes en ont bien profité avant ; nous, nous étions tout seuls dans notre coin jusqu'en 2014, ce que nous payons encore aujourd'hui et le paierons encore longtemps. Mais, nous ne désespérons pas de tendre vers une participation moindre que celle qui est la nôtre de 72,5 %. Mais je crains que cela ne se fasse pas au cours de ce mandat-ci.

M. Séverac : la Communauté d'Agglomération est un combat.

M. Mailhé : je voulais parler du club des 33 parce que nous sommes dans une communauté d'agglo, donc il y a une solidarité. Je ne vais pas les défendre parce qu'il faudra se battre aussi pour rattraper le temps perdu. Mais, certaines communes passent de 15 à 33 % aussi. Donc, ...

M. Séverac : ... grâce au FPIC, elles passent sans douleur ...

M. Mailhé : ... c'est ce qu'ils nous ont dit. Mais, ça aussi, je peux l'entendre. Ce pacte fiscal et financier, d'où vient ce point en fait, a quand même débloqué certaines situations, dont celle de Portet sur Garonne qui était totalement contre le premier pacte financier, et qui là, l'a voté. Je crois qu'ils l'ont voté.

Mme la Maire : oui. Mais les 30 % de la prise en compte de l'apport de richesse à l'agglomération ...

M. Mailhé : ... c'est ce que j'allais dire ...

Mme la Maire : ... a permis de faire passer ...

M. Mailhé : ... mais, c'est vraiment ce point-là qui a permis de faire avancer et de débloquer ce pacte fiscal et financier. Je pense qu'il est jusqu'en 2027, je pense que ce pacte va être une discussion au long cours jusqu'à toute la fin du mandat et peut-être que nous pouvons encore jouer des coudes pour arriver à rééquilibrer nos participations. Mais il faut vraiment préciser que c'est vraiment la prise en compte de l'apport de l'agglo qui fait que tout a été débloqué.

Et j'aimerais savoir si, nous, nous sommes gagnants en prenant les 30 % de la prise en compte de la fiscalité de notre commune.

Mme la Maire : nous ne représentons pas grand-chose par rapport aux communes de Portet et Muret. Nous pouvons ...

M. Mailhé : ... d'où l'intérêt du point d'avant sur le PLU. Il faudra réfléchir à la création de Zones d'Activité Économique.

Mme la Maire : nous y réfléchissons. Il n'en demeure pas moins que le calcul de notre Attribution de Compensation a été fait sur la situation de 2014. Il faudrait tout mettre à plat pour toutes les communes afin de remettre les Attributions de Compensation au niveau de celui auquel elles devraient être aujourd'hui. C'est sûr que la commune de Fonsorbes se porterait mieux, nous aurions eu une Attribution de Compensation moins importante aujourd'hui si nous prenions en considération le fait qu'il y a les Portes du Gers avec le foncier bâti et la fiscalité économique qui part à l'Agglo et qui n'a pas été prise en compte quand nous sommes entrés au 1er janvier 2014 puisque les Portes du Gers n'existaient pas encore à ce moment-là. Là, les 30 % sur le million d'euros sont anecdotiques. Ce qui pèse aujourd'hui, c'est la fiscalité qui entre à l'Agglo et qui a été chiffrée au moment du calcul des AC de chacune des composantes du Muretain Agglo. C'est ce que nous avions demandé il y a quelques années, que nous remettions complètement à plat le calcul des Attributions de Compensation. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis.

M. Mailhé : je suis content de t'entendre dire que les Portes du Gers sont quand même relativement importantes pour l'économie ...

Mme la Maire : ... mais bien-sûr, c'est évident, nous ne pouvons que le reconnaître ...

M. Mailhé : ... qui était en 2014 déjà engagée depuis très, très longtemps ...

Mme la Maire : ... mais oui, il y a le boulet que nous traînons antérieurement de l'apport d'une population très importante. Et du fait que nous n'étions pas en Agglo, nous n'avons pas bénéficié de ce que d'autres communes ont bénéficié, par exemple des crèches qui ont été construites par le Muretain Agglo, alors que nous, nous continuons à payer les annuités de nos crèches. C'est un exemple ...

M. Mailhé : ... et l'autre point : imaginez si nous étions sortis de l'Agglo, si nous étions allés dans une autre Agglo. Nous serions repartis à zéro.

Mme la Maire : nous aurions été dans une autre Agglo avec une autre Attribution de Compensation. Tout est fonction de compétences de l'Agglo en question. Pour l'instant, le problème ne se pose pas, nous sommes au Muretain Agglo et nous y restons. Mais néanmoins, nous ne pouvons que regretter de ne pas être entrés dans une Agglo, quelle qu'elle soit, avant 2014.
Donc, je le mets aux voix.
M. Pilet : excusez-moi, une précision. Sur un Conseil Communautaire, il me semble avoir entendu dire que lorsque le projet de territoire serait travaillé, cela entraînerait une remise à plat des AC. J'avais mal compris ?
Mme la Maire : oui, vous avez mal compris. Ce sont des demandes que nous avons formulées il y a 2, 3 ans avec plusieurs communes, et cela nous a toujours été refusé.
M. Pilet : ce n'est pas ce que je dis. Il me semble avoir entendu en Conseil Communautaire qu'après le travail de faire un projet communautaire, la question des AC serait remise à plat.
Mme la Maire : non. Je pense que vous avez mal compris ...
M. Pilet : ... il me semble que le Président ... alors j'ai mal compris ce qu'il disait ?
Mme la Maire : oui, sans aucun doute, parce qu'il a toujours été fermement opposé au fait que cela se fasse.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la révision libre n° 2 de l'AC de fonctionnement 2024 d'un montant total de - 180 779 €, et d'approuver le pacte financier et fiscal 2024-2027.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - LE MURETAIN AGGLO - PRÉSENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2027

Mme la Maire : un diaporama, très complet, vous a été transmis. Je vais essayer de faire un petit peu plus court.
La CTG est la Convention Territoriale Globale. Nous avons signé la première en 2020, avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Conseil Départemental. C'était en pleine période COVID, donc il a été difficile de la mettre en œuvre. Nous avons resigné une deuxième Convention Territoriale Globale au printemps 2024.
La CTG est le Projet Social de Territoire, en fait. C'est-à-dire que l'objectif d'une CTG est de voir comment améliorer la qualité de vie des familles qui vivent sur notre territoire, en prenant en compte des champs d'action, très nombreux, que nous travaillons avec le Muretain Agglo, mais également avec des partenaires divers et variés en fonction des champs évoqués.
***Mme la Maire** présente la CTG par vidéoprojection* :

LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Démarche globale qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire. Elle prend en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales pour un développement durable et inclusif du territoire.

Pourquoi signer une CTG ?

L'objectif majeur est de créer du lien et de travailler en réseau avec les différents partenaires de façon à ne pas se disperser et à être efficace sur les politiques publiques qui sont mises en œuvre sur le territoire. Donc :

- Faciliter la prise de décision et fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Développer une offre de services répondant aux besoins des habitants
- Valoriser les actions menées
- Permettre le maintien des financements
- Avoir une vision globale et décloisonnée

Concernant le maintien des financements, vous vous souvenez qu'auparavant nous parlions de CEJ. Ces CEJ, Contrats Enfance Jeunesse, n'existent plus, ils sont remplacés par les bonus de territoires qui sont directement en lien avec la CTG ; sachant que le grand financeur est bien-entendu la CAF.

Une démarche collaborative et co-construite :

- Élus et Techniciens de l'Agglo et des communes
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental
- Associations locales et partenaires

Les champs d'actions

Ils sont très larges :

Services aux familles et politique éducative (services de l'Agglo)

- Petite enfance
- Enfance
- Parentalité
- Jeunesse, pour les communes qui en disposent : c'est aussi créer du réseau et de la coordination entre les services jeunesse, qu'ils se connaissent, qu'ils se rencontrent de façon à pouvoir échanger sur leurs pratiques, qu'ils construisent des projets ensemble ; c'est ce qu'il se passe. Les coordinateurs Jeunesse se rencontrent donc, pilotés par celle qui est aujourd'hui en charge du PEDT (Projet Éducatif Territorial), nous en parlerons plus tard. Ils se rencontrent très régulièrement pour travailler ensemble sur les sujets qui les concernent.

Accès aux droits sociaux (principalement la CAF)

- Mobilité : déplacements collectifs, mobilités douces, ...
- Alimentation : travail dans le cadre du projet alimentaire de territoire
- Santé
- Insertion professionnelle
- Numérique
- Habitat
- Inclusion

Plusieurs de ces sujets sont portés par le Muretain Agglo au travers de ces services, et donc par des techniciens qui pilotent les actions générées dans le cadre de cette CTG.

Animation territoriale

Ce n'est pas le tout de faire des choses, il faut le faire savoir, aux communes bien-entendu, mais également aux habitants. C'est donc aussi participer à :

- L'animation de la vie sociale
- La favorisation de l'innovation sociale
- Le soutien aux initiatives locales : nous l'avons vu par exemple dans le cadre de "Fonsorbes fait sa rentrée", dans le cadre de "Youpi c'est la rentrée" ; les services du Muretain Agglo étaient là pour présenter ce qu'ils font dans le cadre du service aux familles sur notre territoire.
- La mise en réseau des acteurs : c'est ce dont je parlais tout à l'heure

Donc, au centre, il y a les services aux familles et la politique éducative. Il faut que vous sachiez que sur chacun des thèmes, il y a un Responsable, vous l'avez vu détaillé dans le PowerPoint qui vous a été transmis, des Chefs de projets et des Responsables d'actions, de façon à ce que les choses soient bien définies. Aujourd'hui, dans le cadre de la CTG, plus de 50 actions ont été définies. Donc, elles sont travaillées, bien-entendu des évaluations seront faites, et un bilan sera fait en 2027, pour évaluer la qualité du travail fourni et le résultat qu'ont pu avoir les habitants de la grande collectivité.

Services aux familles

Il s'agit de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse, qui sont des compétences de l'Agglo.

Vous avez quelques exemples d'actions :

- qualité d'accueil du jeune enfant
- actions autour de l'alimentation durable
- actions passerelles entre les âges : suivi depuis nos structures petite enfance jusqu'au collège, voire au lycée
- CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : il n'y en a pas dans toutes les communes, mais là également il y a une coordination du Muretain Agglo, c'est-à-dire que les Responsables de CLAS se retrouvent très régulièrement pour évaluer ce qu'ils font, pour en discuter, et encore une fois, pour un échange de pratiques ; c'est enrichissant pour eux, plutôt que de se retrouver isolé chacun dans sa commune
- structure du réseau jeunesse, c'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure

avec chaque fois des référents thématiques :

- Direction Petite Enfance
- Direction Enfance
- Service Parentalité
- Coordonnateur PEDT
- Référents locaux

<u>Accès aux droits</u>

Vous avez des exemples de quelques actions :

- Le PASIP, Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité, qui est relativement récent, cela fait 3/4 ans. Le premier a été instauré à Muret, et il y a un PASIP également sur la MDS (Maison des Solidarités) de Frouzins, porté par le Département.
 L'idée est de rassembler l'ensemble des personnels qui agissent sur l'action sociale, de façon à ce qu'il y ait un échange, que chacun sache ce que fait l'autre, afin, lorsqu'un administré lambda se présente dans un CCAS, dans une MDS, que l'on sache l'orienter correctement vers le service qui va pouvoir prendre en charge sa problématique, par exemple pour une déclaration d'un enfant porteur d'un handicap, pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), etc. L'idée est de ne pas faire perdre du temps aux gens et qu'il n'y ait pas d'errance d'un bureau à l'autre : "c'est là que ça se passe et c'est là que vous aurez le bon renseignement". Il est vrai que le fait d'avoir une MDP (Maison Départementale de Proximité) et une annexe de la MDS à Fonsorbes est très intéressant pour nous. Et elles sont à côté du CCAS, ce qui permet d'avoir ce lien. Mais, c'est au-delà, cela peut être l'accès à l'emploi des jeunes, cela couvre des champs très larges. Il est vrai que ces réunions PASIP sont vraiment très intéressantes parce que nous voyons que les gens font connaissance, et en plus, non contents de savoir qu'ils appartiennent à tel service, ils les envoient vers telle ou telle personne. Donc, cela change tout dans la relation que nous avons par rapport à l'administration.
- La favorisation de l'inclusion ; santé, mobilité, numérique, alimentation, ...
- L'accès au logement social
- L'Amélioration de l'habitat, portée notamment par la Turbine sur Muret
- L'insertion économique des jeunes
- L'accompagnement de la transition écologique pour tous

Ce sont quelques exemples d'actions. Ce qui serait intéressant, c'est de voir ce qui a effectivement été mis en œuvre, et quels seront les résultats en 2027.
Ce qui est sûr, c'est que dans toutes les réunions auxquelles je participe je vois des gens extrêmement motivés sur le sujet, parce que c'est quelque chose qui est quand même novateur dans leur façon de fonctionner, dans leur façon de travailler que de mettre leurs compétences en commun et d'avancer ensemble. Je n'ai pas de doute sur la motivation des personnels de l'Agglo ou hors Agglo qui entrent dans ces champs d'action divers et variés.

<u>Animation territoriale</u>

Quelques actions :

- Comités de bassins : il y a 3 bassins sur le Muretain Agglo, nous appartenons au bassin Ouest : Seysses, Frouzins, Saint-Lys et les communes des coteaux.

La prochaine commission de bassins aura lieu le 12 décembre, à Fonsorbes. L'idée est encore une fois de présenter la CTG à tous les acteurs présents, mais c'est aussi de mieux se connaître. Donc, il est prévu de faire cette réunion-là sous forme de forum avec des stands qui seront présentés par chacune des communes, des associations, ou des institutions, qui seront présentes, de façon à montrer aux autres ce qu'elles font, que l'on découvre un petit peu ce qu'il se passe chez le voisin et ce que peuvent proposer les partenaires invités.
Ensuite, pour chaque bassin, il sera demandé à chacun des participants (collectivités, etc), de définir deux sujets qui les intéressent tout particulièrement parmi tous ceux qui sont traités dans la CTG. Nous allons donc tous recevoir un questionnaire, sur lequel nous cocherons dans la liste ces deux sujets. Et nous verrons ce qu'il ressort des choix faits par nos voisins et les partenaires associés à cette réunion de comités de bassins. Les deux sujets en question seront traités sur l'année 2025. Donc, cela veut dire que pour les prochaines réunions de comités de bassins, nous ferons venir les partenaires qui peuvent nous aider à avancer sur les sujets que nous avons souhaités voir traités. Il se peut que nous retrouvions les deux sujets sur deux bassins différents, nous verrons comment traiter cela. Si c'est un très gros sujet, il se peut que nous disions que nous n'en traiterons qu'un seul sur l'année. L'idée est vraiment que chaque bassin se saisisse du sujet qui lui paraît le plus important, pour 2025. En 2026, il y en aura deux autres, en 2027 nous arriverons au terme de la CTG.
Cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes cantonnés à notre bassin, nous aurons le droit d'aller voir ce qu'il se passe aussi sur les réunions des bassins Est et Centre.
Nous avons eu une réunion juste avant le Conseil Municipal avec les techniciens et Élus des communes concernées par le bassin Ouest pour leur expliquer comment cela allait se passer le 12 décembre.

- Journée interprofessionnelle
- Conférences/festivals/forums : nous savons qu'il y a des forums de l'emploi, mais il y a aussi le festival organisé par David-Olivier CARLIER pour la transition écologique, qui s'est tenu à Muret il y a maintenant quelques semaines.
- Supports de communication : i faut travailler sur ces supports de communication parce que le moins que nous puissions dire, c'est que le Muretain Agglo n'est pas très bon là-dessus.
- Journées thématiques locales

<u>Approche territorialisée</u>

- Échelle de l'Agglomération
 - Échelle de bassin de vie
 - Échelle communale

S'ensuit une carte pour rappeler le découpage territorial.

Une question est également posée sur le questionnaire que j'évoquais tout à l'heure : "est-ce que vous êtes à votre place dans le découpage tel qu'il existe aujourd'hui ?". Parce que bien évidemment, les "frontières" ne sont pas figées, et il y a peut-être des communes qui estiment ne pas être dans le bon bassin de vie. Je crois que la commune de Seysses s'interroge parce qu'elle est plus proche de Muret, ses habitants vont à Muret pour leurs activités. Donc, il est possible que les lignes bougent, cela fera donc aussi partie des choses qui seront discutées.
Mme Marnac : pardon. Qui est représenté en fait ? Chaque Élu de chaque commune ? Ou que le Maire ?
Mme la Maire : cela dépend du niveau. Si l'on est sur le COPIL (Comité de Pilotage) stratégique, tout en haut, ce n'est que le Maire. Ensuite, pour la commune de Fonsorbes, est identifié comme référent CTG, et son poste est valorisé par la CAF, le Directeur Général Adjoint des Services, en tant que technicien. Il participe donc aux réunions mixtes techniciens/Élus. Un COPIL est également constitué entre autres par les membres de la commission Famille, c'est-à-dire à la fois de Maires, mais également de Conseillers ou d'Adjoints en charge des services aux Familles. Eux aussi sont donc consultés pour la CTG.
Ensuite, il y a le COTECH (Comité Technique), qui est bien entendu constitué de la CAF, du Conseil Départemental et des Directeurs des différents services de l'Agglo concernés par la CTG. Cela concerne donc beaucoup de Directeurs puisque bien-entendu il y a tous ceux de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Parentalité, du Développement Territorial, de la Mobilité, du Logement, de l'Écologie ; il y a également la technicienne qui s'occupe du Projet Alimentaire du Territoire. Donc, tous ces services sont représentés, principalement par leurs Directeurs.
Avez-vous des questions sur la CTG ?

M. Pilet : oui, une remarque. Suivant les partenaires qui y participent, le partenaire travaille en collectif ou pas, c'est-à-dire qu'il y a des structures où ils travaillent avec les agents, en amont, et puis d'autres structures ne travaillent pas.
L'autre point qui est à relever, le projet social de territoire, le Muretain Agglo le découvre, mais cela existe depuis un moment, beaucoup d'autres collectivités ou d'autre secteurs le travaillent depuis un moment, ce n'est pas quelque chose de nouveau en soi. C'est pour bien le resituer dans l'histoire sociale de notre pays.
Ce qui m'embête dans ce qui nous a été donné du PowerPoint, c'est qu'il est fait état, par exemple de 30 fiches projets avec 58 actions, mais ce serait bien que nous puissions avoir le contenu, parce que là ce sont des titres génériques où nous pouvons tout mettre.
Mme la Maire : nous pouvons vous le faire passer.
M. Pilet : ce serait intéressant. Pour nous, ce qui nous intéresserait, ce serait d'avoir les prévisions concrètes, puisque c'est un projet pour les 3 ans à venir, de savoir comment cela se décline très concrètement pour nous en rendre compte, et pour aussi connaître les partenaires parce que les partenaires majeurs institutionnels sont clairement identifiés sur le PowerPoint, et puis il est dit qu'il y a d'autres partenaires, qui ne sont pas précisés ...
Mme la Maire : ... ils sont multiples. Ils peuvent être des associations aussi, c'est très varié en fonction des communes ...
M. Pilet : ... notre curiosité, c'est de savoir justement qui ça touche parce que c'est intéressant de savoir si cela implique beaucoup de monde, pas beaucoup de monde, si les gens jouent le jeu, etc.
Et un autre élément qui semble manquer, c'est l'aspect financier. Cela va se faire avec quels moyens ? Puisqu'à une époque, c'était à moyens constants. Donc là, est-ce que c'est toujours le cas ? Ou est-ce qu'un travail est fait, ou une réflexion faite, autour du budget pour la réalisation des actions ?
Mme la Maire : il n'y a pas de ligne budgétaire qui soit attribuée à la CTG. Sur de très nombreuses actions, notamment pour ce qui concerne les services aux familles, bien-entendu, nous sommes largement soutenus par la CAF. Nous sommes aussi sur des actions qui n'ont pas forcément d'incidences financières immédiates ; sur la qualité de l'accueil du jeune enfant, c'est une réflexion portée dans chacune de nos structures. Cela n'a pas d'incidences financières quand une action relève du suivi de la croissance démographique et du nombre d'enfants sur notre territoire ; cela ne génère pas de coût immédiat, sauf si nous décidons de faire de nouvelles crèches s'il y a beaucoup d'enfants. L'objectif est de rester sur nos enveloppes financières parce que nous savons que l'Agglo va également souffrir de la prochaine Loi de Finances indéniablement.
M. Pilet : sur la présentation du document, nous ne nous basons que sur ça, nous pouvons nous imaginer que ces actions vont avoir un coût. Donc, c'est pour savoir si cela se fait à moyens constants en fonction des moyens de chacun des partenaires présents ...
Mme la Maire : ... regardez, nous parlons par exemple du projet alimentaire de territoire. Si nous y mettons le fait qu'il y a davantage de bio et de local dans les cantines, il est clair que cela a un coût : ces dernières années, l'Agglo a mis 300 000 € de plus par an sur le budget alimentation. Bien-entendu que certaines choses ont un coût. Travailler sur le gaspillage alimentaire n'a pas de coût, dans le sens où nous réfléchissons sur ce qui est servi dans les assiettes des enfants, ça marche ou ça ne marche pas. Si cela ne marche pas et que nous en jetons la moitié, ce n'est plus la peine de faire ce plat-là, nous pouvons en faire un autre. Tout est fonction des actions. Mais nous n'allons pas faire exploser non plus les lignes budgétaires parce que, tout le monde le sait, les moyens sont limités. Quand nous travaillons par exemple le PASIP, cela n'a pas de coût dans le sens où c'est un travail avec les services sociaux au sens large du terme, pour se connaître ...
M. Pilet : ... ça, je pense que nous l'avons bien compris, des actions ont un coût, pas de coût. La question, comme cela n'apparaît pas, était budgétaire ...
Mme la Maire : ... aujourd'hui, il n'y a pas de ligne budgétaire attribuée ...
M. Pilet : ... c'est moyens constants, et ce sont les partenaires, en fonction du choix, qui décident de financer ou pas.
Mme la Maire : ce ne sont pas forcément que les partenaires. Le Muretain Agglo peut faire aussi des choix. Mais ce seront des choix.
M. Pilet : oui. Nous sommes partenaires.
Mme la Maire : oui.
M. Pilet : tous les partenaires, les collectivités, j'inclus tout le monde.
Mme la Maire : si vous voulez venir participer le 12 décembre, de 8h30 à 12h00, vous serez les biens-venus au Trépadé.

18 – LE MURETAIN AGGLO – INFORMATIONS DIVERSES

1. Reprise de la compétence "eau potable" au SIECT : Saisine du Préfet pour répartition de l'actif et du passif

M. Séverac : lors du dernier Conseil Communautaire du 24 septembre, a été donnée une information concernant la reprise de la compétence "eau potable" par l'Agglo au SIECT. La décision et la délibération avaient été reprises en Conseil Communautaire du mois de mai je crois. Mais, l'information donnée en septembre est qu'il y a pu avoir une rencontre entre le Président de l'Agglo et celui du SIECT. Ils ont convenu d'établir sous 15 jours, mais nous sommes déjà le 10 et ce n'est pas tout à fait fini :

- un protocole de gestion temporaire de l'eau
- un calendrier prévisionnel de pose des compteurs d'eau
- la répartition définitive de l'actif et du passif suivant les recommandations actualisées du Préfet

Ce protocole devait être conclu avant aujourd'hui. Nous savons qu'il a existé, qu'il a été discuté, que le Muretain Agglo, avec quelques amendements, l'a signé. Nous sommes dans l'attente de savoir où cela en est du côté du SIECT, si le Président l'a signé ou pas.
Le Conseil Communautaire avait aussi décidé qu'à défaut de conclusion de ce protocole d'accord d'ici cette fin de semaine, le 10 ou 11 octobre, il saisirait le Préfet afin qu'il procède lui-même à la répartition de l'actif et du passif si nous n'arrivions pas à signer ce dit protocole. Donc, nous espérons à l'heure actuelle qu'il finira par être signé.
Nous avons aussi appris aujourd'hui que le SIECT avait décidé, dans cette attente, de bloquer toutes les opérations et travaux sur les 14 communes du Muretain qui doivent être reprises, dont Fonsorbes.
J'espère que ce protocole a pu être conclu et signé, à midi il ne l'était pas encore, du moins pas par le SIECT. Donc, en fonction de cela, nous verrons si les choses avancent ou s'il faut de nouveau avoir recours au Préfet pour qu'il tranche.
Mme la Maire : non contents de ne pas faire les travaux, à Bénech notamment, ils ont arrêté la pose des compteurs chez les particuliers. Cela va loin. Cela veut donc dire que même le service public de l'eau n'est plus assuré.
M. Séverac : ce qui est en contradiction totale avec les recommandations du Préfet ...
Mme Marnac : ... c'est interdit ça.
Mme la Maire : oui, mais avec le SIECT, c'est particulier ...
Mme Marnac : ... ils ont le droit.
M. Séverac : ils ont le droit ou ils vont se faire "remonter les bretelles" ...
Mme la Maire : ... ils l'ont pris, mais cela ne s'est pas produit à Fonsorbes, c'est au Fauga et à Lavernose : il a été dit aux particuliers qu'ils ne poseront pas les compteurs.
M. Barba, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", hors micro : ils n'ont pas d'eau ?
Mme la Maire : non, s'ils n'ont pas de compteur, ils n'ont pas d'eau.
M. Lerat, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : j'interviens parce que j'étais présent à la dernière réunion. Ils s'étaient engagés à continuer les travaux.
Mme la Maire : ils ont changé d'avis, nous l'avons appris ce matin. La DGS du SIECT a écrit à notre service VRD pour l'informer qu'ils ne faisaient plus rien.
M. Séverac : nous avons un mail qui le dit.
Mme Marnac : pardon. Concrètement, cela veut dire quoi ? Si le Président du SIECT ne signe pas, nous repartons en procédure ? Et donc là, nous allons encore y rester 2 ans et demi ?
Mme la Maire : je ne peux pas imaginer que le Préfet ne finisse pas par taper du poing sur la table pour éclaircir les choses, parce que là, il laisse "couler", cela traîne. Nous avons de l'eau au robinet, ils ont fait les travaux sur la route de Tarbes, mais il a fallu qu'ils soient un peu bousculés. Le Préfet va devoir trancher. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation. Des compteurs ont commencé à être posés, puis cela s'est arrêté.
Mme Marnac : donc nous, pour nos nouveaux abonnés, nous risquons de nous retrouver dans la même situation, ils ne voudront pas les raccorder.
Mme la Maire : à aujourd'hui, nous n'avons pas eu de retour sur ce genre de situation à Fonsorbes. Nous n'avons entendu parler que de Lavernose et du Fauga. Sur notre commune, ils ne font pas les mises à niveau des bouches à clés sur le chemin Bénech, ce qui peut mettre en difficulté les travaux de voirie puisque nous n'allons pas faire les revêtements s'ils n'ont pas rehaussé ce qu'ils doivent rehausser, nous n'allons pas y revenir derrière.
J'ose espérer que la situation se débloquera rapidement.

M. Pilet : excusez-moi, j'ai une question sur le Muretain Agglo. Est-ce que nous pouvons avoir une information sur ce qu'il se passe autour de Frouzins ? Parce que cela a l'air assez problématique.
Mme la Maire : la commune de Frouzins refuse toujours la participation qui devrait être la sienne. Je ne vais vous parler que de l'Enfance parce que c'est un sujet que je connais bien. Sa participation, aujourd'hui, se monte à 20 %, la nôtre est de 72,5 %, toutes les autres communes ont accepté de passer à 33 %. Elle refuse le pacte financier et fiscal. Donc, tous les habitants du territoire participent au financement du service Enfance de Frouzins, puisque nous avons mis en place le nombre d'animateurs nécessaires par rapport à l'encadrement qui nous est demandé par les services de l'État ; Frouzins refuse d'y participer. Il y a cela, entre autres.
M. Pilet : j'ai vu passer, je ne sais plus sur quel document, qu'ils refusaient aussi l'AC voirie et qu'ils voulaient la prendre en gestion propre.
Mme la Maire : la voirie je ne sais pas, mais ils veulent prendre en gestion propre notamment le service à table. Cela va être compliqué pour eux parce que les 9 agents, qui sont actuellement salariés, ou sous contrat, ou titulaires Muretain Agglo, ne veulent pas, jusqu'à preuve du contraire, rester à Frouzins, ils veulent rester au Muretain Agglo. Nous allons donc les réintégrer. Ils ont jusqu'à demain pour répondre à la commune de Frouzins s'ils veulent rester ou pas. Nous verrons s'ils ont changé d'avis entre-temps. Mais cela va être très compliqué au 1er janvier pour la commune de Frouzins de prendre cette compétence en régie parce qu'il faudra trouver des agents avec les compétences nécessaires, avec notamment les habilitations HACCP (Analyse des dangers et maîtrise des points critiques - méthode de sécurité sanitaire des aliments) et autres. Je ne comprends pas cette décision, complètement incompatible avec le fait d'appartenir à un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).
M. Pilet : je termine ma question sur la voirie. Ils annoncent, d'après le document que j'ai vu, qu'ils veulent reprendre en régie directe, mais cela n'est pas possible légalement ?
Mme la Maire : la voirie est une compétence obligatoire de l'EPCI ... D'accord, si elle est facultative, ils peuvent la reprendre alors.
M. Séverac : ils peuvent la reprendre, mais il faut quand même un accord parce que ...
M. Pilet : ... je pensais que c'était une compétence obligatoire, qu'ils n'avaient donc pas le choix. Donc, la voirie serait facultative ?
M. Séverac : oui. Nous le vérifierons, mais j'en suis presque sûr.
Mme la Maire : il me semblait qu'elle était obligatoire. Nous allons donc le regarder. Mais, c'est très difficile avec Frouzins. Pour moi, il est totalement incompréhensible que nous en soyons à des tensions telles qu'elles existent et avec des recours systématiques auprès du Tribunal Administratif, ça n'en finit plus.

19 – SIVOM-SAGe – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS *(délibération n° 2024-110)*

Mme la Maire : par délibération du 7 mars 2024, nous avons approuvé l'adhésion de la commune au SIVOM-SAGe pour la compétence optionnelle "création, extension, gestion des crématoriums", ainsi que ses statuts.
Nous avions également approuvé, par délibération du 13 juin 2024, la modification des statuts dudit syndicat qui portait sur les articles suivants :

- Article 1 : adhésion de la commune de Fonsorbes.
- Article 2 :
 - Extension des quatre compétences de la GÉMAPI par la réintroduction des études
 - Extension de ses compétences à la carte à "la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols".
- Article 3 : extension du périmètre d'intervention du SIVOM-SAGe à la commune de Toulouse (17,97 %) pour Toulouse Métropole et pour les quatre compétences de la GÉMAPI.
- Article 13 : modification des modalités de contribution des membres.

Aussi, la Préfecture a approuvé les statuts modifiés.
En conséquence, il vous est proposé de procéder à l'élection des délégués devant représenter la commune au sein dudit syndicat, soit 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
L'élection peut s'effectuer, soit à bulletin secret, soit à main levée. Nous souhaitons vous proposer, dans un premier temps, que l'élection se fasse à main levée.

Mme la Maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des délégués titulaires et suppléant devant siéger au SIVOM-SAGe, et donc de procéder au vote à main levée.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : y a-t-il des candidatures ?
Oui, le groupe "Fonsorbes Citoyenneté" propose les candidatures suivantes :

- Délégués titulaires : M. SÉVERAC Philippe et moi-même
- Déléguée suppléante : Mme VITET Martine, puisque le jour où le SIVOM-SAGe assurera la compétence "eau", il sera important que ce soit un Élu qui ait l'habitude de ce sujet-là puisqu'elle était notre déléguée au SIECT.

M. Pilet : à ce moment-là, comment cela se fait-il que vous ne la présentiez pas commune titulaire ?
Mme la Maire : compte-tenu des enjeux qu'il y a au SIVOM-SAGe, et quand nous voyons la composition du bureau du SIVOM-SAGe, tous les Maires adhérents y sont d'office, ainsi que globalement leur 1er Adjoint. Il n'en demeure pas moins que Martine sera informée de tout ce qu'il s'y passe et qu'elle sera susceptible de remplacer Philippe ou moi-même.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués titulaires et suppléant ci-dessus nommés devant siéger au SIVOM-SAGe.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)

20 – DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 03/09/24 *(n° DM 2024-07)* : mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de Contrôle Technique dans le cadre du projet de reconstruction des salles de Bidot.
 Nous sommes dans la continuité du dossier Bidot, avec donc la Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

21 – QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. La rue des Mimosas est fermée depuis plusieurs mois, plus de circulation, ni de ramassage d'ordures ménagères. Pouvez-vous nous expliquer très précisément les raisons de cette fermeture et nous donner des prévisions quant à sa prochaine réouverture ?

 Mme la Maire : nous avons juste permis l'accès effectivement aux riverains jusqu'au niveau du parking, à ceux notamment qui ont un garage afin de leur permettre d'y accéder.
 Le ramassage des ordures ménagères se fait, mais il est très dégradé dans le sens où nous ne pouvions plus laisser l'accès possible aux colonnes enterrées du fait de la dangerosité du bâtiment, sur lequel je vais y revenir. Donc, le ramassage se fait à l'angle de la rue du 11 Novembre.
 La décision de fermeture de la rue des Mimosas et des colonnes enterrées est liée à l'effondrement de la toiture, en juin, de la maison sise 10 bis rue de la Poste, à la suite duquel nous avons sollicité le Tribunal Administratif pour qu'il désigne un expert qui vienne juger de l'état général du bâtiment. L'expert est donc venu, sont constat a été très clair : vu l'état de la bâtisse, ou de ce qu'il en reste, il faut la démolir.
 Nous avons bien-entendu pris un arrêté de péril imminent, contre lequel les propriétaires ont fait un recours. Ils ne mettent pas en œuvre ce qui doit l'être, c'est-à-dire la démolition du bâtiment. Donc, nous avons saisi le Tribunal Judiciaire sur le fait que la Mairie de Fonsorbes puisse assurer la démolition de la maison, de ce qu'il en reste ; il statuera le 5 novembre. Il n'est pas dit du tout que le 5 au soir nous ayons l'avis du Tribunal, je ne sais pas à quel moment nous l'aurons. J'ose espérer que le Tribunal répondra que

nous pouvons démolir parce que le péril est réel, et nous prendrons à ce moment-là l'arrêté en conséquence.
Donc, je ne peux rien vous dire sur la date à laquelle cela se fera, je n'ai aucune perspective quant à cela, personne n'en a. Ce qui est certain, c'est que les riverains sont excédés. Je reçois des courriers, je reçois des mails de voisins de la maison en question qui sont excédés par la situation, ils ont perdu des places de parking et sont obligés de venir ici déposer leurs ordures ménagères.
M. Mailhé : si j'ai posé la question, ce n'est pas innocent. Justement, nous avons vu ces riverains, et pas ceux que de la rue. Nous avons vu aussi ceux des autres rues ...
Mme la Maire : ... quand je parle de ceux qui sont excédés, ce sont ceux de la rue de la Poste et rue des Mimosas ...
M. Mailhé : ... qui sont excédés aussi parce que lorsqu'une rue est barrée, lorsqu'il y a des problèmes de stationnement et de circulation, cela induit des gênes sur les rues adjacentes, c'est logique. Donc, c'est une grogne qui monte.
Je ne connaissais pas trop le dossier, quand on vient nous en parler, nous nous y intéressons, nous essayons de savoir. C'est pour cela que je voulais poser la question, et je voulais que vous ameniez quelques précisions. La première chose qui m'interpelle, c'est le temps qu'il a fallu, parce qu'apparemment cela date, je n'ai pas la date ...
Mme la Maire : ... l'effondrement de la toiture date de début juin ...
M. Mailhé : ... non mais avant. Ensuite, en tant que Maire, ou Élus, est-ce qu'il y a eu des discussions avec les propriétaires ? Parce qu'en regardant la situation de la maison, en regardant la rue, je me dis qu'il aurait pu y avoir d'autres solutions ...
Mme la Maire : ... nous avons fait ...
M. Mailhé : ... je finis. Pour moi, personnellement, et je pense qu'en discutant avec beaucoup de monde, c'est quand même un emplacement intéressant pour la commune. Intéressant pour quoi ? Pour mettre les ramassages, pour faire quelques places de parking pour les riverains. Donc, est-ce qu'il n'y avait pas moyen d'avoir une négociation, pour nous, pour au moins acheter et faire la démolition et un réaménagement derrière ? Nous avons acheté à côté, nous savons que cela ne va pas aller. Nous pouvions acheter là et nous savions que nous pouvions faire de l'aménagement : des bancs, du stationnement, une dépose pour les ordures ménagères. C'est pour cela que je voulais avoir ces réponses et savoir s'il y a eu des discussions pour avoir un arrangement amiable par rapport à cette situation. Parce que personnellement, je trouve dommage que nous en arrivions à chaque fois à passer au Tribunal, sachant que c'est un terrain qui est quand même relativement très intéressant pour nous ; je pense.
Mme la Maire : il n'y a jamais eu de discussion avec ...
M. Mailhé : ... je ne sais pas si les autres Élus sont d'accord avec moi ; les Élus de "Fonsorbes Vert l'Avenir", oui puisque nous en avons discuté, j'en ai discuté avec certains Élus de "Fonsorbes Citoyenneté, qui pensent aussi que ce terrain aurait été intéressant pour la commune, mais pas que pour la commune, aurait été intéressant pour les riverains. Donc voilà pourquoi je posais la question. Tu viens de me répondre qu'il n'y a pas eu de discussion, c'est dommageable ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas à vendre.
M. Mailhé : non, je n'ai pas dit que c'était à vendre. J'ai demandé s'il y avait eu des discutions et des propositions, parce que peut-être que le, ou la propriétaire, aurait bien été intéressé de trouver une solution à l'amiable plutôt que d'attendre l'échéance et de dire que nous allons au Tribunal ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas nous qui avons commencé avec le Tribunal.
M. Mailhé : non, avant, cela date de 2015. Est-ce qu'il y a eu, à un moment donné, une discussion autour de la table pour dire qu'il y a moyen de s'arranger et de ne pas arriver à la cassure ? C'est tout. Est-ce qu'il y a eu ces discussions, de dire : "nous, le terrain, si ça se trouve, il peut nous arranger", "vous, si ça se trouve, si vous nous le vendez, ça peut vous arranger" ? Est-ce qu'il y a eu du compromis ?
Mme Voisin : excuse-moi de te couper, mais peut-être que nous pourrions attendre la réponse maintenant, non ? Nous avons compris la question.
Mme la Maire : la réponse est claire, il n'y a pas eu de discussion parce que d'emblée cela a été très conflictuel, avec Tribunal, etc. Donc, il n'y a pas eu cette discussion.
M. Mailhé : c'est ce que je dis, c'est dommageable.
Mme la Maire : c'est dommageable, effectivement, parce que ...
M. Mailhé : ... c'est dommageable, pas pour nous, mais pour tous ceux qui habitent dans le coin ...
Mme la Maire : ... c'est une affaire qui dure au détriment effectivement de tous les riverains.
M. Mailhé : après, le 5 novembre, c'est une décision. J'ai bien peur que nous ne voyions pas la démolition.
Mme la Maire : bien-sûr que si, nous la verrons la démolition ...
M. Mailhé : ... nous en reparlerons ...

Mme la Maire : ... dans un délai de X semaines, X mois ...
M. Mailhé : ... ce ne sont pas des semaines et des mois ...
Mme la Maire : ... le péril est réel. Donc, nous ne pouvons pas imaginer que l'institution judiciaire laisse ça en l'état, tel que c'est aujourd'hui. Il y a un avis d'expert qui est très clair.
M. Mailhé : je connais très bien une commune, 3 ans après la décision, ce n'est pas encore détruit.

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Peut-on avoir la date des derniers relevés de l'air dans les écoles et leurs résultats ?

Mme la Maire : il n'y a pas eu récemment de relevé de l'air dans les écoles, pour la simple et bonne raison que nous avons mis en place avec des entreprises, je vous le rappelle, des circulations d'air à double flux, dans les écoles de la Béouzo et de Cantelauze. C'est tout récent, cela date de 2 et 3 ans, les entreprises passent tous les ans pour vérifier le bon fonctionnement des équipements et changer les filtres. Donc, nous n'avons pas d'inquiétude sur la qualité de l'air des écoles en question.
Pour ce qui concerne les grands travaux qui ont été faits, notamment au Trépadé, au moment où ont été arrachés les sols dont les joints contenaient de l'amiante, le diagnostic avait été posé, il y a eu un contrôle à postériori, après les travaux, de façon à avoir la certitude qu'il n'y ait pas de fibres d'amiante dans les locaux de l'école, même si les travaux avaient été faits dans les conditions de sécurité optimales puisqu'il y a des contraintes majeures pour ce type d'action. Nous avons remplacé ...
M. Pilet : ... vous ne répondez pas à la question. Vous amenez des éléments ...
Mme la Maire : ... si, je vous l'ai dit ...
M. Pilet : ... non ...
Mme la Maire : ... non, il n'y a pas eu de contrôle.
M. Pilet : non. Quand a eu lieu le dernier contrôle ? Quels sont les résultats ?
Mme la Maire : il n'y a pas eu récemment de dernier contrôle. Les derniers contrôles qui ont été faits sont ceux réalisés à l'école du Trépadé suite aux travaux d'arrachage du sol. Sur les autres écoles, il n'y a pas eu de contrôle parce que nous avons mis en place des systèmes dont nous avons la certitude qu'ils assurent une ventilation satisfaisante des écoles.
M. Pilet : nous demandions, je répète la question, qui était simple, les derniers contrôles ...
Mme la Maire : ... je vous ai répondu ...
M. Pilet : ... non, vous ne me répondez pas, vous dites autre chose. Le dernier contrôle qui a été fait, par exemple à Cantelauze, date de plusieurs années, nous avions eu les résultats, donc c'est celui-là ...
Mme la Maire : ... c'est ce que vous voulez savoir ? ...
M. Pilet : ... le dernier contrôle qui a été fait et ses résultats, point ...
Mme la Maire : ... il n'a pas d'intérêt puisque depuis nous avons mis une ventilation à double flux.
M. Pilet : il ne vous appartient pas de savoir. Nous, nous posons une question, nous voudrions avoir ces éléments ...
Mme la Maire : ... d'accord, nous allons le demander aux services ...
M. Pilet : ... faites-nous confiance, nous allons en faire quelque chose. Si nous les demandons c'est qu'il y a un intérêt. Vous ne voyez pas lequel, mais nous, nous voyons lequel. Mais la question était simple. Quand c'est ...
Mme la Maire : ... j'ai compris. Je viens de vous répondre, je n'ai pas ces dates-là. Nous allons demander aux services de chercher ...
M. Pilet : ... dans chaque école, le dernier relevé qui a été fait, même si c'est il y a 10 ans, c'est il y a10 ans, et le résultat. Point. C'est simple.

2. Quelle suite est donnée à l'agression d'un agent municipal en situation de travail ?

Mme la Maire : la suite, c'est le soutien total de la collectivité à l'agent et à ses collègues, puisqu'ils étaient trois, mais un tout particulièrement. Donc, Gilbert CANILLO est allé déposer plainte en soutien. J'ai adressé un courrier aux 3 agents en leur faisant part du soutien de la collectivité. L'agent principalement concerné bénéficie de la protection fonctionnelle. Donc, il n'y a pas de doute sur le soutien apporté aux agents concernés.
M. Séverac : il y a une enquête de Gendarmerie ...
Mme la Maire : ... et il y a une enquête de Gendarmerie qui est en cours.
M. Pilet : je suppose que les agents ont déposé plainte ?
Mme la Maire : il y a eu une plainte, pas trois, et celle de Gilbert CANILLO.

M. Pilet : je tiens au nom de mon groupe à soulever cela, parce que beaucoup de collectivités ne le font pas, qui laissent les agents déposer plainte ...
M. Séverac : ... nous, nous les avons accompagnés ...
M. Pilet : ... beaucoup de collectivités n'apportent pas leur soutien en déposant plainte. Donc, là je le dis, je vous en félicite.
Mme Marnac *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : nous allons finir sur cette note-là.

22 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

1. Prochaines séances du Conseil Municipal

Pour rappel, les prochaines séances du Conseil Municipal sont prévues le :

- Jeudi 7 novembre - 18h30
- Jeudi 28 novembre - 18h30
- Jeudi 19 décembre - 18h30

Juste, j'ai oublié de signaler que pour les derniers votes qui ont eu lieu, Mme BRUN n'y a pas participé, elle avait donné procuration à Mme CALVO.

Merci à vous tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
BRIANTAIS Paul

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)